

Secrétariat de direction

Affaire suivie par :

Marie LOPEZ

Tél : 04 68 39 49 40

Mél : maria-del-mar.lopez@ac-montpellier.fr

Allée de Barcelone
66350 Toulouges

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Du 4 juillet 2022

Les membres du Conseil d'Administration ont été convoqués le 20 juin 2022.

- **Présents** : (cf. liste émargement).
- **Excusés** : M. Roques

Le quorum étant atteint avec 25 présents, M. Olieu, Principal, ouvre la séance à 17h15.

Mme Lopez est désignée secrétaire de séance.

M. le Principal propose l'ordre du jour suivant :

Ordre du Jour

1. Approbation du compte-rendu du CA du 5 avril 2022.....	2
2. Bilans de l'année.....	2
3. Ventilation des IMP.....	2
4. Programme des voyages et des sorties.....	2
5. Voyage à Rome et don du FSE.....	2
6. Répartition des logements de fonction.....	2
7. Gratifications.....	3
8. Tarifs.....	3
9. Conventions.....	3
10. Sorties d'inventaire.....	3
11. Autorisation de recrutement.....	3
12. Questions diverses.....	4

En propos liminaire, M. le Principal remercie les élus pour leur engagement après trois années difficiles pour tous marquées par la pandémie de covid-19.

Il précise qu'une subtilité récente dans les délégations du conseil d'administration à la commission permanente rend cette dernière inopérante comme organe de dialogue. En effet, une délégation de compétences à la commission permanente ne permettra donc plus au conseil d'administration de traiter les sujets délégués. Il paraît donc inadapté de priver le CA de certaines compétences. Une représentante des personnels enseignants- liste solidarité- demande si même pour la DGH il n'y aura pas de commission permanente. M. Le Principal répond que non car, dans ce cas, le CA devrait s'en dessaisir.

En conclusion M. le Principal ne renouvellera pas l'an prochain la commission permanente.

1. Approbation du compte-rendu du CA du 5 avril 2022

Le lien vers le compte-rendu du conseil d'administration a été transmis avec la convocation.
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Bilans de l'année

M. le Principal présente un rapide rapport d'activité annuel sur la base des bilans transmis par les différents acteurs sollicités, porteurs de projets (documents Annexe 1). M. le Principal rappelle que cette dernière semaine, des ateliers sont mis en place pour accueillir des élèves volontaires et 30 personnels sont formés au PSC1. Comme tout au long de l'année faire le maximum de choses pour et avec les élèves et relancer les dynamiques positives reste d'actualité.

M. le Principal ajoute que le bilan de l'orientation est positif.

Un temps d'échange est engagé mais aucun vote effectué.

Une représentante des personnels enseignants- liste solidarité- demande que soient reportés sur le rapport d'activité les éléments chiffrés concernant la chorale.

3. Ventilation des IMP

M. le Principal présente la notification qui identique à celle de cette année (9.25 IMP). Les missions seront reconduites en 2021-2022 en majorité mais la ventilation sera affinée à la rentrée avec les équipes puis présentée en conseil pédagogique puis en CA. Un tableau définitif sera mis au vote à la rentrée 2022 pour avis.
Rien n'est donc voté aujourd'hui.

4. Programme des voyages et des sorties

M. l'Adjoint Gestionnaire présente le programme des voyages et sorties 2022-2023. Les crédits globalisés, le PDEAC et le pass culture devraient être suffisants pour couvrir les projets. M. le Principal rappelle les spécificités du pass culture et les réalisations 2021-2022.

Une représentante de la communauté d'agglomération dit que le parc de Clairfont accueillera une exposition du festival off de VISA pour l'image auquel les élèves pourront accéder.

Une représentante des personnels enseignants- liste personnels indépendants- explique que le PASS culture est un nouveau dispositif. La cagnotte est virtuelle. Elle est de 25 € par élèves pour les 4^{ème} et les 3^{ème}. L'idée est que les élèves aient un contact avec un milieu culturel et pour le collège le but est que tous les élèves d'un niveau aient accès à une même manifestation culturelle. Pour l'instant certaines structures comme le Mémorial de Rivesaltes ne sont pas encore adhérentes du dispositif mais devraient le devenir bientôt.

5. Voyage à Rome et don du FSE

Le projet a fait l'objet d'un appel d'offre qui a permis de diminuer la participation des familles. Le FSE participe à hauteur de 10% du budget total (annexe 2) . Le coût peut être diminué d'environ 20 € si 12 élèves du collège du Soler participent. Le voyage fera l'objet d'un nouveau vote en septembre si le collège du Soler se rattache au projet et que le coût diminue.

La participation du FSE s'élève pour l'heure à 1972 euros.

L'acceptation du don est approuvée à l'unanimité.

La part des familles s'élève pour l'heure à 343 euros (annexe 3).

Elle est approuvée à l'unanimité.

6. Répartition des logements de fonction

Le collège dispose de quatre logements. Trois sont en Nécessité Absolue de Service pour (Principal, Principal adjoint et adjoint gestionnaire) et un en Convention d'Occupation Précaire.

Vote contre : 0 Abstention : 1 Pour : 25

La répartition présentée est approuvée.

7. Gratifications

Le collège souhaite avoir la possibilité de gratifier les stagiaires extérieurs d'un cadeau d'un montant maximum de 100 euros à l'issue de leur période de stage au collège. La somme attribuée sera fonction de la qualité du service rendu et de la durée du stage à discrétion de l'équipe de direction.

Une représentante des personnels enseignants – liste solidarité- demande combien de stagiaires l'établissement accueille chaque année. M. le Gestionnaire répond que c'est de l'ordre de 3 ou 4 stagiaires par an. Une représentante des personnels enseignants- liste solidarité- dit qu'elle est gênée par la mention « fonction de la qualité du service rendu ».

M. le gestionnaire répond qu'il s'agit surtout de pouvoir gratifier des personnes qui sont restées plusieurs semaines, voire plusieurs mois, et qui se sont investies dans leurs missions.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

8. Tarifs

Afin de couvrir l'augmentation des produits alimentaires comme de l'énergie et de continuer l'augmentation de la qualité de la restauration, l'assemblée départementale a décidé d'augmenter le forfait élève à 3,45€ et les aides départementales pour que les familles les plus fragiles ne soient pas impactées. Il est donc proposé une augmentation de 20 centimes des tarifs des commensaux qui ne doivent pas être inférieurs au forfait élève (annexe 4).

Un représentant de la commune demande si les prix de la demi-pension pour les élèves ne sont pas différents en fonction du quotient familial. M. le gestionnaire explique que non mais qu'il y a des aides avec les bourses nationales de collège et l'aide à la restauration du conseil départemental. Ces aides, au taux le plus haut, couvrent la totalité des frais de demi-pension.

Les tarifs présentés sont approuvés à l'unanimité.

9. Conventions

La direction remercie les mairies de Toulouges et Canohès pour la mise à disposition des salles municipales dans le cadre de projets artistiques et culturels. Trois conventions d'utilisation sont mises au vote : la salle municipale de cinéma de Toulouges les 13 et 14 juin pour la projection du film « Amélie Poulain » aux classes de quatrième (annexe 5), la salle Joan Pau Giné d'El Mil. Lenari le 9 juin pour la confé-danse hip hop (annexe 6) et la salle Nougaro de Canohès pour la pièce « Bonnes ondes » de la compagnie Alma les 20 et 21 juin (annexe 7).

Les trois conventions sont adoptées à l'unanimité.

La convention d'organisation des mesures de responsabilisation avec la Maison de prévention et de protection des familles (ex BPDJ) est mise au vote (annexe 8).

Une représentante des parents d'élèves demande si l'intervention de la MPPF reste dans le casier judiciaire de l'élève. M. le Principal Adjoint répond que non.

Une représentante des personnels enseignants – liste solidarité – demande combien d'interventions de ce type ont eu lieu cette année et si elles ont porté leurs fruits. M. le Principal adjoint répond qu'il y en a eu deux. Dans l'un des cas, cela a servi, dans l'autre non.

La convention est adoptée à l'unanimité et sera désormais tacitement reconduite.

10. Sorties d'inventaire

Il est proposé la sortie de la comptabilité patrimoniale des biens détruits ou obsolètes de l'établissement (annexe 9).

La liste de demande de sortie des biens immobilisés est soumise au vote.

L'aliénation des biens est approuvée à l'unanimité.

11. Autorisation de recrutement

M. le Principal demande l'autorisation au conseil d'administration de procéder au recrutement des AED, dans le cadre de l'enveloppe déléguée par la direction académique (8 ETP).

1 seul vote : l'autorisation de recruter et de renouveler les contrats.

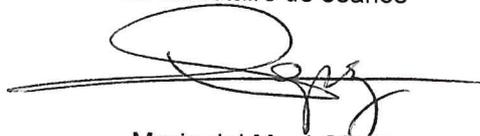
M. le Principal explique que désormais la loi permettra de proposer des contrats à durée indéterminée aux AED ayant exercé pendant six ans. Le collège devrait être concerné pour un personnel mais le décret d'application n'est pas encore paru. Une représentante du personnel enseignant- liste solidarité – demande que soit fait mention dans le procès-verbal que si tout le monde peut se réjouir d'une mesure qui vise à donner une situation moins précaire aux AED, il faudra voir que cela ne soit pas fait dans de mauvaises conditions et en particulier avec des salaires très bas comme pour les personnels AESH.

L'autorisation de recrutement est approuvée à l'unanimité

12. Questions diverses

Aucune question n'ayant été posée et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Principal clôture la séance à 18h20.

La secrétaire de séance



Maria del Mar LOPEZ

Le principal

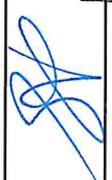


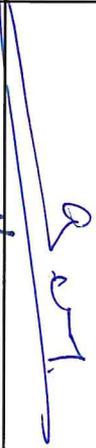
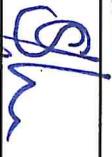
The signature is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'LE PRINCIPAL' at the top, 'Le Principal' in the center, and 'JONATHAN OLIEU' at the bottom. The signature is a stylized, cursive line that crosses the stamp.

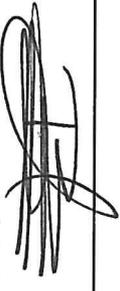
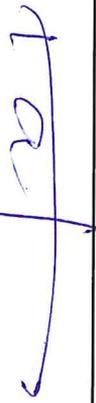
Jonathan OLIEU

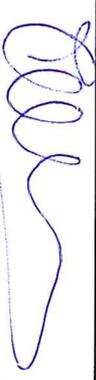
LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE FRANCOIS MITTERRAND DE TOULOUSES

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Séance du : 04/07/2022	Présent	Absent	Excusé	Remplacé par	Signature
Président	X				
Principal Adjoint	X				
C.P.E.	X				
Gestionnaire	X				
Représentant de la collectivité territoriale de rattachement			X		
Représentant de la collectivité territoriale de rattachement			X		
Représentant de la commune	X				
Représentant de la communauté urbaine	X				
Personne qualifiée - collectivité de rattachement					
Personne qualifiée - D.S.D.E.N.	X				
Parent d'élève titulaire "collectif de parents d'élèves"	X				
Parent d'élève titulaire "collectif de parents d'élèves"			X	Cheroui Safine	

Parent d'élève titulaire "collectif de parents d'élèves"	M. Louis GATTO	X				
Parent d'élève titulaire "collectif de parents d'élèves"	Mme Sandrine GLEIZES	X				
Parent d'élève titulaire "collectif de parents d'élèves"	Mme Sandrine GRANIE	X				
Parent d'élève titulaire "collectif de parents d'élèves"	Mme Odile LIBRETTI	X				

		Présent	Absent	Excusé	Remplacé par	Signature
Parent d'élève titulaire "collectif de parents d'élèves"	Mme Béatrice ABEL-GAUTIER	X				
Représentant des personnels enseignants et d'éducation titulaire	Mme Carine BONAVENT	X				
Représentant des personnels enseignants et d'éducation titulaire	Mme Françoise JANER-ROTH	X				
Représentant des personnels enseignants et d'éducation titulaire	Mme Emy CARBONNE	X				
Représentant des personnels enseignants et d'éducation titulaire	Mme Marie-Hélène COUSINIE	X				
Représentant des personnels enseignants et d'éducation titulaire	Mme Bérengère LESTIENNE	X				
Représentant des personnels enseignants et d'éducation titulaire	Mme Roselyne SOLE		A	X	Mme TAPAL	

Représentant des personnels enseignants et d'éducation titulaire	Mme Fatima TIOUR	X					
Représentant des personnels A.T.S.S. titulaire	Mme Véronique GIRAUX	P					
Représentant des personnels A.T.S.S. titulaire	M. Richard MORAL	P					
Représentant des personnels A.T.S.S. titulaire	Mme Marie LOPEZ	X					
Elève titulaire	Léo BENICHOU 304	X					
Elève titulaire	Louna SABATINI 308	X					
Elève titulaire	Emryk ADDA 307			X			



Toulouges, le mardi 28 juin 2022

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Afin d'en alléger la présentation, ce rapport ne reprend que quelques éléments structurels de l'activité de l'établissement. L'ensemble des éléments transmis par les acteurs est annexé au présent rapport ou sera transmis dans les meilleurs délais

Structure 2021 -2022

Niveau	Effectif	Divisions	Options
6°	180	6	Catalan : 180 Chorale : 8
5°	180	6	Catalan : 19 Chorale: 5 Latin : 29
4°	180	6	Catalan : 16 Chorale: 11 Latin : 17
3°	233	8	Catalan : 20 Chorale:3 Latin :31
Total	737	26	Catalan : 235 Chorale: 27 Latin : 77

Pour la rentrée 2022, la révision de la sectorisation nous conduira à fermer deux divisions de troisième, ce qui donnera un effectif de 24 divisions et au maximum 720 élèves (Entre 712 et 720 attendus). La rentrée 2023 verra sans doute une ouverture de classe en 6^{ème} puis nous oscillerons en fonction des années entre 6 et 7 divisions par niveau.

L'attractivité des enseignements de complément a été fragilisée par le confinement de l'an dernier mais le projet 6^{ème} projeté en espagnol-catalan prévu pour la rentrée 2022 et le travail de communication de projet l'an prochain devrait permettre de retrouver les niveaux initiaux à l'entrée en 5^{ème}. Avec des effectifs de latinistes au complet, nous avons besoin de soutenir l'enseignement de catalan.

Orientation

11 élèves sont admis en troisième prépa-métier à l'issue de la quatrième dans les établissements publics, c'est un bon résultat puisque nous avons 19 demandes.

Décisions d'orientation suite au conseil de classe

Voie GT	Voie Pro	Cas d'appel
165 (61.42%)	66 (28.57%)	0

Le taux de passage en seconde GT est dans la moyenne académique. L'arrêt de l'expérimentation dernier mot aux familles a entraîné davantage de travail pour les PP de troisième, d'échange avec les familles et de réflexion sur l'orientation et la réussite. Le résultat semble positif du côté des lycées mais il faudra plusieurs années pour l'évaluer précisément.

Les projets des élèves sont globalement de mieux en mieux travaillés et réfléchis grâce à l'investissement des PP, de Mme Martinez PSYEN, du secrétariat (Mmes Lopez et Da-Ré) et de nombreux acteurs ; la « journée de l'orientation » avec les PP est un succès et sera reconduite.

Le Parcours avenir :

Sous l'impulsion et la coordination de Mme Bonavent notamment, de nombreuses présentations ont eu lieu au collège (Lycée Sauvy, CFA, Lycée Bourquin...) et ont permis aux élèves volontaires de confirmer ou infirmer leurs projets d'orientation. A noter une première visite très appréciée des ambassadeurs du lycée Arago.

Psychologue de l'Education Nationale

Le suivi précis effectué par Mme Martinez et la bonne connaissance des établissements du secteur a permis la formulation de vœux d'orientations cohérents pour les élèves de troisième. Sa contribution au suivi des élèves en difficulté est aussi très appréciée et recherchée (test wisc 4...)

Affectations

Les résultats ont été connus le deuxième jour du DNB. Avec 10 élèves non affectés (pour plus de 230 à affecter) dont 4 avec des solutions déjà actées (3 contrats d'apprentissage et 1 inscription dans un lycée privé), ce sont 6 élèves seulement qui doivent encore finaliser leur futur parcours. Ils seront accompagnés à partir de lundi 4 juillet pour le faire. Dans le contexte complexe de cette année c'est un résultat très satisfaisant obtenu grâce à un travail important des PP de 3^{ème} et de Mmes Martinez et Lopez notamment.

Champ éducatif

Vie scolaire

- 1,5 postes de CPE et 8 postes AED
- 1 personnel recruté en contrat Emploi Civique qui a dû arrêter sa mission

L'équipe de vie scolaire a été mise sous tension par le contexte sanitaire et la gestion du quotidien avec des absences nombreuses à palier. L'intervention de quatre CPE (M. Amrani, M. Rebaine, Mme Pares, Mme Delmonte) n'a pas facilité le suivi mais l'équipe est prête pour la rentrée et nettement plus expérimentée.

Objectifs (reprise du rapport 2019 ; les éléments n'ayant pas été déployés sauf en fin d'année scolaire) :

- ✓ Renforcer la relation AED ref/CPE/ PP avec un entretien mensuel pour le suivi
- ✓ Renforcer la relation famille dès les premiers incidents (comportement ou absence)
- ✓ Apporter une vigilance particulière aux élèves de 6^{ème} et 5^{ème}.
- ✓ Pérenniser les signalements DSDEN
- ✓ Multiplier les actions du CVC.

Il conviendrait de mener une réflexion en partenariat avec les membres de la communauté éducative sur les retards, les punitions et les sanctions.

- ➔ Dans la gestion des retards (comment sont-ils enregistrés, laps de temps toléré, retards répétitifs...)
- ➔ Dans la gestion des punitions (signalement des situations inquiétantes, gestion des exclusions de cours)
- ➔ Dans la gestion des sanctions (développer les mesures alternatives à l'exclusion temporaire)
- ➔ Dans la gestion de l'absentéisme (entretien avec PP et famille, revoir les seuils d'alerte)

Devoirs faits

Le dispositif est installé et donne satisfaction sur le plan de l'investissement des intervenants (enseignants, AED, professeurs principaux, coordination). Des pistes d'amélioration sont toujours à l'étude, il convient par exemple de s'interroger sur la perception du dispositif par les familles qui ont parfois tendance à penser qu'avoir inscrit son enfant à devoirs faits les dédouane de toute responsabilité vis à vis du travail scolaire de leur enfant ; le lien famille/collège doit donc être renforcé l'an prochain. « Il faut aussi en faire un dispositif qui incombe à tous » (IA-DASEN des PO) et la coordination de Mme Ferrer a été précieuse et s'avère nécessaire.

Service infirmier et parcours santé/CESC (à noter l'arrivée d'une nouvelle infirmière, Mme Casanovas)

Mme Casanovas n'a pas été présente une grande partie de l'année ni remplacée d'où un certain nombre de difficultés. Malgré tout, les PAI et PU ont été traités. Pour le CESC, de nombreuses interventions ont eu lieu et ont été saluées (CDOS, MPPF, « petits déjeuners », sexualité/contraception, vivre-ensemble, GQS...) malgré le contexte et le programme sera rationalisé l'an prochain.

Service social en faveur des élèves

Le contexte sanitaire fragilise les situations. M. Hery qui remplaçait Mme Escobar s'est bien intégré mais quittera le secteur à la rentrée. La gestion des fonds sociaux a pâti de l'absence de Mme Trujillo mais le service a été assumé. L'amélioration de la communication en direction des familles sera travaillée.

Secrétariat

Les trois secrétariats ont poursuivi une activité extrêmement dense malgré le contexte difficile et les adaptations nécessaires.

PIAL (Pôle inclusif d'accompagnements localisés)

La mise en place du PIAL inter-degrés a été remarquablement assurée par les coordinatrices (Mmes Lopez et Respaut.). Les AESH ont assuré un accompagnement de grande qualité dans un contexte difficile et demandant beaucoup d'adaptations et d'engagement.

CESC

Les actions 2021-2022 ont été conformes au programme arrêté et ont toutes été saluées à une exception qui sera remaniée voire non renouvelée (intervention sur la défense qui ne concernera sans doute que des volontaires si elle est maintenue). Les « gestes qui sauvent » ont été enseignés aux élèves de 3^{ème} et 4^{ème} ; à partir de l'an prochain ce dispositif ne sera plus nécessaire qu'en 4^{ème} et tous les élèves quitteront le collège en ayant réalisé cette formation. Enfin deux soirées à destination des familles ont été organisées (une autour des addictions et sur « les réseaux sociaux, le harcèlement et nos enfants » grâce au concours d'intervenants extérieurs et du collectif des parents d'élèves.)

CVC

Le bilan exhaustif est en pièce jointe. Une activité qui a repris son essor avec le retour du bal des 3èmes en 2022 mais aussi de nombreuses initiatives, participations et événements (« semaine de la couleur », « journée déguisée », « chasse aux œufs ».)

Pédagogie

Voyages, échanges, ouverture culturelle

Le contexte sanitaire n'a pas permis de voyages. De nombreuses sorties ont effectuées (concert, théâtre, musées, conférences...). La baisse de certains crédits à venir doit être anticipée, notre programme « rationalisé » et des financements recherchés.

Math en Jean

L'atelier a été fragilisé par le contexte sanitaire. La coopération avec Saint Estève se poursuit et le congrès a eu lieu à Perpignan. Une évolution est prévue pour 2022 dans la continuité de cette année avec deux ateliers différents.

Parcours culturel

Le parcours cinéma

Le projet cinéma reconduit pour la sixième année a impliqué toutes les classes. Le succès ne se dément pas; c'est un axe fort du parcours culturel des élèves

Les autres parcours

Ils ont été maintenus avec des adaptations dues au contexte sanitaire parfois (visite du mémorial de Rivesaltes, VISA pour l'image, spectacles, sorties, interventions du CIP....) mais surtout des opportunités nouvelles sont offertes par le pass culture qui permet un financement de spectacles et d'ateliers spécifiques.

L'atelier théâtre

Il a fonctionné grâce à l'engagement de Mme Germa et la passion de ses élèves. Trois représentations (dont une au palais des rois de Majorque de Perpignan et deux au collège) ont eu lieu dont une devant M. l'IA-DASEN.

Les concours et la cérémonie de remise des récompenses

Les concours (Pangéa, « construire c'est jouer », « graines de rêveurs », d'écriture de poème en catalan, plumier d'or) ont été couronnés de succès et montrent l'engagement des élèves dans les projets proposés comme dans divers événements (course de la pau i treva...).

Chorale

L'organisation toujours très ambitieuse a permis un travail collaboratif tout au long de l'année avec le collège de la Garrigole et les deux écoles Jean Jaurès et d'Alembert malgré le contexte. Le concert de fin d'année a réuni près de cent choristes, une vingtaine de musiciens issus du conservatoire, devant un public de plus de 300 personnes dans la cour de l'école d'Alembert à Perpignan.

Bio-jardiniers

L'atelier est une spécificité du collège depuis 10 ans et va poursuivre son activité plébiscitée sous la houlette de Mmes Cassoly et Verger.

CDI :

Mme Janer-Roth a pleinement poursuivi sa logique d'accueil au CDI des élèves, d'implication/impulsion de projets et d'interventions spécifiques, notamment culturelles ou liées à l'EMI.

AS : Impacté par le contexte sanitaire, le bilan est inégal et sera présenté en AG à la rentrée. Un t-shirt a été créé et les randonnées ont été un succès.

Club « jeux de société » par le service jeunesse de Toulouges (M. Mérignac)

Malgré le contexte sanitaire, bilan très positif. Les jeunes ont fréquenté avec assiduité et l'action est reconduite pour 2022-2023 voire sera étoffé selon les possibilités (actions de préventions, deuxième crêneau..)

Moyens mis en œuvre

Dotation de fonctionnement :

L'enveloppe globale reste stable au regard des effectifs attendus et la politique de gestion des finances est dynamique.

Dotation Horaire Globale

L'enveloppe globale reste stable au regard des effectifs attendus et une rentrée ambitieuse se prépare.

Formation des personnels

Des formations établissements ont été mises en place pour accompagner l'appropriation du numérique pédagogique (plateforme Pearltrees) et la validation du PSC1 pour les personnels volontaires a été possible cette année grâce à M. Sala qui a formé durant 4 jours des personnels.

Numérique pédagogique / classe numérique

L'ensemble des élèves de cinquième, quatrième et troisième ont été équipés de tablettes SQOOL par le CD66. Les élèves de cinquième sont équipés et la gardent ensuite jusqu'en troisième avant de quitter le collège avec. La surcouche sqool pour un fonctionnement collectif en classe est alors retirée. Les usages restent à développer et se font à l'initiative des enseignants. L'abonnement à Pearltrees est poursuivi pour l'année prochaine, cette plateforme contribuant à la diffusion des usages numériques. L'ENT est assez peu utilisé.

Organisation matérielle

Entretien

L'équipe des agents et particulièrement l'équipe de la restauration a été en première ligne et a permis au collège de fonctionner malgré la crise sanitaire.

Une évolution des secteurs permettra de responsabiliser mieux chaque agent et de valoriser l'engagement dans cette mission si essentielle liée au cadre de vie.

Travaux

Les sanitaires ont été rénovés et des auges extérieures installées.

L'été devrait permettre la réalisation des travaux suivants (sous réserve des approvisionnements en matériels)
-par le département :

- Agrandissement du parc à vélo
- La réalisation d'assises supplémentaires dans la cour

-par le collège

La réalisation d'une cloison en vie scolaire pour permettre de privatiser un espace aux personnels.

Le remplacement des éclairages par du LED pour des économies d'énergie.

DUER

Le DUERP a été installé avec une journée de formation et des référents. Deux unités de travail doivent encore saisir les situations pour amorcer l'harmonisation.

Le principal

Les bilans complets sont joints ou seront transmis ultérieurement et pourront être questionnés à la rentrée. En voici la liste transmise:

« Atelier bio-jardiniers », « CDI », « Cinéma », « Espagnol », « CVC / vie collégienne », « Education musicale et chant choral », « Escape game », « Math en Jean », « Vie scolaire »
« PsyEN (Psychologue de l'Education Nationale) », « Atelier théâtre », « Infirmière scolaire », « FSE (Foyer socio-éducatif) », « Devoirs faits », « CEC »

Non encore transmis au 04/07 réclamés à nouveau le 05/07 et attendus

EPS

AS (association sportive)

Bilan de fin d'année 2021-2022 pour l'atelier serre « Les bio-jardiniers »

Collège F. Mitterrand TOULOUGES

Modalités de mise en œuvre :

Professeurs participants : Mme CASSOLY Myrian : professeur de Français et Mme VERGER Béatrice : professeur de Sciences de la Vie et de la Terre.

Élèves et niveaux concernés : 1 groupe de 11 élèves volontaires de 6^e 4^e3^e adhérent au FSE dont les vaccins sont à jour.

Horaire : 1 h hebdomadaire le mardi de 13h00 à 13h 55 toute l'année de septembre à juin.

Volontés à l'origine du projet :

Éducation au respect de l'environnement et la sensibilisation aux questions du développement durable.

Objectifs poursuivis :

L'activité « Les bio jardiniers », propose une sensibilisation aux principes de l'agriculture biologique, au réchauffement climatique et à la connaissance et à la protection de la biodiversité locale, ainsi qu'à la lutte contre les pesticides, dans le cadre d'une éducation au développement durable (EEDD) et à la santé en accompagnant les élèves dans leur projet.

Description :

Semestre 1 :

L'atelier a engagé cette année les apprentis jardiniers dans un projet sur l'utilisation des végétaux dans l'art, par le biais d'un projet de peinture végétale.

Les élèves se sont essayés à produire des peintures naturelles en essayant différentes techniques (broyat, filtration, teinture), la technique de broyat filtration à partir de légumes frais a été retenue pour réaliser la petite carte de la fête des mères.

La fabrication de papier recyclé support de la carte, a conduit les élèves à réfléchir à la nécessité d'économiser le papier dans le cadre des enseignements au collège de façon à économiser une ressource naturelle en voie de raréfaction : l'eau, utilisée en grande quantité pour la fabrication du papier.

Semestre 2 :

Une intervention extérieure de l'association energ'éthique 66, leur a permis de réfléchir aux questions de réchauffement climatique et de son atténuation lors d'un escape game.

Cette action s'est prolongée par la construction d'un four solaire permettant de découvrir ou revoir (selon le niveau des élèves) l'effet de serre.

Ce four a été testé lors de la dernière séance, permettant de clôturer l'année par un moment convivial autour de chocolat fondu.

Bilan financier :

Dépenses prises en charge par le Foyer Socio-éducatif du collège François Mitterrand de Toulouges pour l'année 2021-2022 :

	Dépenses	
Outillage	32,22 €	138,17 €
Sortie élèves	0€	
Plantes	76,90 €	
Fourniture tamis	14,05 €	
Fourniture four solaire	15,00€	

Dépenses prises en charge par le collège François Mitterrand de Toulouges pour l'année 2021-2022 :

Intervention energ'ethiques66	
-------------------------------	--

Effets constatés :

o Sur les élèves :

- Amélioration de l'autonomie et du travail en coopération (le groupe n'est plus scindé en « élève de la classe de »), les tâches se font en travail de groupe solidaire quel que soit leur niveau, l'entraide a progressé ;
- Les élèves communiquent librement et dans la bonne humeur. Aucun conflit n'a été noté entre eux.
- Approfondissement des notions abordées dans le cadre du programme de SVT.
- Développement de leur sens des responsabilités, du travail avec méthode et patience dans un constant souci de la sécurité de soi et des autres ainsi que dans le respect des locaux.

o Sur l'environnement :

Le projet a incité les élèves à faire attention à l'économie de papier, à mieux respecter leur cadre de vie scolaire mais aussi à s'impliquer en se présentant aux élections d'éco-délégués

o Sur les enseignants :

- Les enseignants échangent autrement avec des élèves dont ils ont ou pas la charge dans le cadre des enseignements obligatoires.
- Le travail à 2 enseignants permet de répondre avec plus d'efficacité et de sécurité aux demandes des élèves.

Plus-value de l'action :

- Les élèves de l'atelier serre prennent conscience de leur impact sur leur environnement, de leur appartenance à la collectivité, ils laissent « une trace » de leur passage dans le collège par le biais de l'aménagement de la serre.

Perspectives :

- L'atelier serre sera reconduit en 2022-2023 et animé par les mêmes enseignants avec un projet d'un parcours botanique.
- Afin de permettre le succès de cet atelier basé sur le volontariat des élèves, il apparaît nécessaire que la plage horaire réservée aux ateliers FSE soit reconduite et maintenue tout au long de l'année pour le plus grand nombre d'élèves.

Thème : Éducation au développement durable.

Public : élèves volontaires de tous niveaux.

Horaire : Co-enseignement d'une heure hebdomadaire sur la période méridienne : 13-14h

Porteurs du projet : Mme Cassoly Myriam, professeur de français et Mme Verger Béatrice, professeur SVT.

Réserves au projet :

Le projet décrit ci-après est soumis à l'adhésion des élèves volontaires inscrits à l'atelier en septembre-octobre 2022, et à l'accord du budget indispensable à sa mise en œuvre.

Description :

Mise en place d'un petit parcours botanique autour de la « serre du collège » sous la forme d'un chemin bordé de différentes essences endémiques accompagnées d'un panneau d'information.

BUT :

Ce projet a pour ambition la valorisation d'une partie des espaces verts du collège tout en permettant la découverte des essences végétales locales, la création d'un espace vert protégé.

Compétences travaillées par le biais de ce projet.

- Responsabilité humaine en lien avec l'environnement.
- Besoins des végétaux.
- Recherche documentaire.
- Pratiquer des langages.
- Gérer un projet en coopération.
- Imaginer, concevoir, créer.

Mise en œuvre :

Étape 1 : Le chemin botanique. (Septembre / mars)

- Tracer et décaisser le chemin.
- Mettre en place une bordure et un géotextile.
- Comblé de graviers blancs.

Rq : Le gravier blanc permettra une première sensibilisation aux techniques permettant de réduire les îlots de chaleur urbain (notion d'albédo).

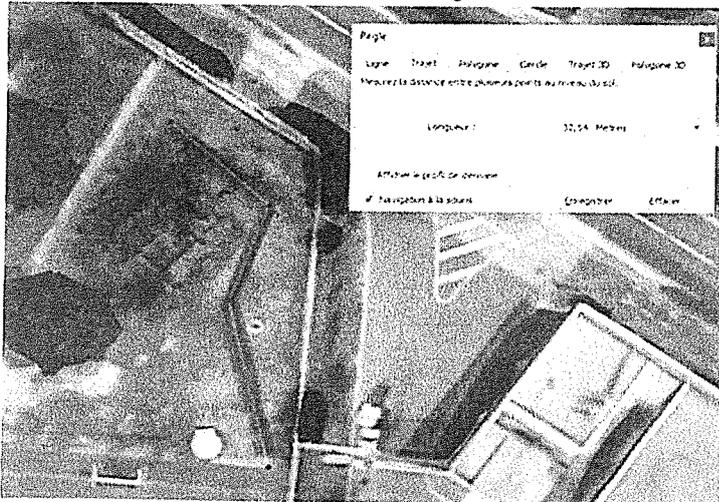
Étape 2 : Peupler le chemin. (Mars / juin)

- Choix des plantes endémiques.
- Conception des panneaux d'identification des végétaux.
- Achat et Mise en culture des plantes choisies.
- Inauguration du parcours auprès des élèves du collège (accès libre sur la pause méridienne la dernière séance de l'année, animée par les élèves de l'atelier)

Budget prévisionnel

FSE	COLLÈGE
Achats de gants, de plants, de matériaux pour la réalisation des panneaux.	Achat de bordures, de géotextile, de gravier blanc
450,00 €	Autour de 1000 € selon le trajet
Total : 1450 €	

Trajet envisagé : 30 mètres de long sur 1 mètre de large.



D'après google earth

Prolongement possible :

- La végétalisation du parcours peut être menée sur plusieurs années de façon à l'enrichir.
- Conception d'un journal de bord du projet via le club journal ou un support possible entre pealtress, affichage ...

BILAN DU PROJET CINÉMA

Année 2021-2022

Le projet cinéma est réalisé au collège de Toulouges depuis l'année scolaire 2014. C'est l'un des axes fédérateurs du projet culturel de l'établissement (Axe Etude de l'image).

Ce projet, principalement pris en charge par les professeurs de Lettres, s'inscrit dans le parcours culturel des élèves et vise à :

- élargir la vision du monde des élèves et développer leur esprit critique
- leur apporter des outils d'analyse filmique
- enrichir la culture cinématographique des élèves et les "amener [les élèves] à se construire une culture personnelle à valeur universelle fondée sur des œuvres de référence" (B.O. N°32 sur l'Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts)

Il est à noter que nos élèves sont désormais très habitués aux petits écrans de téléphone et aux formats vidéo très courts. Ainsi, les objectifs du projet cinéma s'élargissent sur deux autres points touchant le « savoir-être » : la concentration nécessaire pour visionner un film d'une durée plus longue (1h30 à 1h50) et l'attitude attendue d'un spectateur dans une salle de cinéma.

Ce projet entre dans les piliers : **Regarder / Développer son esprit critique ; Fréquenter / Connaître** de l'EAC.

Cette année, le projet cinéma a pu se dérouler dans des conditions normales.

Les films destinés aux classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} ont été projetés dans la salle de cinéma municipale de Toulouges. Le fait que les classes puissent se rendre à pied sur ce lieu, et que les élèves puissent fréquenter un « véritable » lieu de culture est un réel atout pour le projet.

Toutes les classes de tous les niveaux ont participé au projet Cinéma.

Déroulement du projet

Les classes de 5^{ème} ont toutes été inscrites au dispositif Collège au cinéma.

Mmes Botella, Lorente et Danoy, les 3 professeurs de français de 5^{ème} ont assisté au stage Collège au cinéma, les 9 et 10 novembre, à Elne.

Les 3 films projetés cette année étaient :

Zéro de conduite J. Vigo

Le grand voyage I. Ferroukhi

Chicken run N. Park

Ces trois films pouvaient être rattachés aux objets d'étude du programme de français de 5^{ème} : suivants « Le voyage et l'aventure : pourquoi aller vers l'inconnu ? », « Avec autrui : famille, amis, réseaux », « Héros / héroïnes et héroïsmes ».

Le grand voyage abordait également le thème de la religion musulmane, étudié en histoire en 5^{ème}.

Zéro de conduite a suscité quelques réserves. C'est un film au propos anarchiste, difficile à comprendre sans connaissances historiques et politiques préalables, qui a déstabilisé les élèves. Une explication en classe et un débat ont été nécessaires pour désamorcer les réactions négatives. Ce travail s'est révélé très intéressant car nous y avons abordé l'histoire de l'éducation, la légitimité ou non des révoltes, le rapport à l'autorité, ainsi que les débuts du cinéma.

Les deux autres films, très riches à exploiter, ont été très appréciés des élèves.

Les trois projections ont été suivies d'une intervention de Mme Laure Reig, de Collège au cinéma, pour toutes les classes de 5ème.

En décembre (du 6 au 10), les classes de 6^{ème} qui ont visionné le film *Azur et Asmar*, de M. Ocelot.

Ce film d'animation d'une grande richesse plaît beaucoup aux élèves.

Cette œuvre s'inscrit dans la partie « Récits d'aventure » du programme de français de 6^{ème}. Il fait le lien avec le conte, et offre l'occasion d'évoquer le mélange des cultures.

En décembre toujours (du 13 au 15), les classes de 3^{ème} ont vu *Couleur de peau miel* de Jung et Boileau.

Ce film d'animation, œuvre autobiographique inspirée de la bande dessinée *Couleur de peau miel* de Jung, s'inscrit dans le thème « Se raconter, se représenter » du programme de français de 3^{ème}.

Cette œuvre hybride (images d'animation, documents d'archives et prises de vue réelles) est très riche à exploiter au niveau esthétique et dans son aspect autobiographique.

En mai, après les vacances de Pâques, les élèves de 3ème ont aussi vu *Bienvenue à Gattaca* d'Andrew Niccol.

Cette œuvre, très dense, a été intégrée au questionnaire complémentaire du programme de 3ème : "Progrès et rêves scientifiques". Elle a été travaillée dans le cadre de l'argumentation (écrite et orale), et a donné lieu à une réflexion éthique sur l'évolution de la science et ses possibles dérives.

La dernière projection de l'année est *Le Fabuleux destin d'Amélie Poulain* de J.P. Jeunet, pour les classes de 4^{ème} en juin.

Cette œuvre permet de travailler les deux thèmes « Dire l'amour » et « La ville, lieu de tous les possibles ? » du programme de 4^{ème}.

Quelques réserves ont été émises par les élèves sur ce film. Il est difficile à comprendre pour certains, et peut-être un peu trop long. Il a été décidé par l'équipe de changer de film en 2022-2023.

Les professeurs de 4^{ème} s'interrogent aussi sur la date de projection, qui leur a semblé trop tardive cette année. La séance de 4^{ème} aura certainement lieu plus tôt l'année prochaine. Ce point est encore en discussion.

Bilan et perspectives :

-Le projet cinéma, intégré dans le projet culturel du collège, s'ancre dans la continuité auprès des élèves puisqu'il est désormais en place depuis 8 ans au collège. Il touche tous les élèves de la 6^{ème} à la 3ème.

-Les élèves éprouvent toujours du plaisir à voir des films, fussent-ils un peu "difficiles", ou bien "classiques"... et c'est heureux. Nous notons que ceux-ci fréquentent peu les œuvres cinématographiques classiques ou patrimoniales, et de moins en moins les salles de cinéma. Notre rôle est donc de leur donner ou redonner le goût du 7^{ème} art.

Enfin, comme les années précédentes, les films choisis ont été l'occasion de débats, discussions, productions écrites qui ont souvent tourné autour des valeurs citoyennes.

-Ce projet permet de bâtir une culture commune en matière d'œuvres cinématographiques. Tous les élèves maîtrisent à présent quelques outils d'analyse filmique, qui sont réinvestis en cours et sur lesquels les élèves peuvent s'appuyer pour l'analyse de l'image lors de l'EPI de 4^{ème}, de l'épreuve orale du DNB ou de l'épreuve de français du DNB (sujet de réflexion).

De nombreuses passerelles sont ainsi établies avec l'axe EMI du projet culturel de l'établissement.

Pour l'année prochaine :

Le projet cinéma a été discuté lors de la réunion culture qui s'est déroulée le mardi 7 juin 2022. Toutes les enseignantes de Lettres étaient présentes. Un calendrier des projections sur l'année scolaire a été établi.

- L'équipe souhaite reconduire le projet cinéma qui est d'un grand bénéfice pour notre enseignement des Lettres et qui est apprécié des élèves.

- Nous souhaiterions que toutes nos classes de 5ème participent à nouveau au dispositif Collège au cinéma.

Nous allons renouveler notre demande pour la rentrée 2022.

La programmation de Collège au cinéma pour 2022-2023 est la suivante :

PARVANA, UNE ENFANCE EN AFGHANISTAN Nora Twomey Canada, Irlande, Luxembourg, 2018 (1^{er} trimestre)

RUMBA Dominique Abel et Fiona Gordon, Belgique, France, 2008 (2^{ème} trimestre)

MOONRISE KINGDOM Wes Anderson États-Unis, 2012 (3^{ème} trimestre)

- Nous souhaitons également reconduire les projections au cinéma municipal de Toulouges pour les autres niveaux (1 projection dans l'année pour les niveaux 6^{ème} et 4^{ème}, 2 pour le niveau 3^{ème}).

La convention établie avec la mairie de Toulouges permet de pérenniser les projections en salle de cinéma.

- Le choix des films pour l'année 2021-2022, sur les 3 niveaux (6^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}) n'est pas encore arrêté. Ils feront l'objet de discussions lors des journées de travail de fin d'année.

Il est à noter que programmer le choix des films et les dates de projection en juillet permet une meilleure organisation du projet sur l'année scolaire : c'est donc ce qui sera fait cette année.

- Des interventions de Laure Reig sur les films projetés en 4^{ème} et 3^{ème} sont à l'étude.

Il faudra réfléchir à la mise en œuvre et au financement de ces interventions (Pass culture possible pour les niveaux 4^{ème} et 3^{ème}).

Cécile Danoy



Parcours citoyen	Mardi 12 avril 2022, 3°4 (Madame Benet)
Parcours patrimoine / terre de mémoire	<p>Vendredi 13 mai 2022, 3°2 (Madame Garcia)</p> <p>Lundi 13 mai 2022, 3°8 (Madame Ladislas)</p> <p>Vendredi 20 mai 2022, 3°6 (Madame Garcia)</p> <p>Mardi 24 mai 2022, 3°7 (Madame Ladislas)</p> <p><u>Mémorial du camp de Rivesaltes</u></p> <p><u>Visite guidée / atelier à la journée</u></p>
Parcours citoyen	<p><u>Mercredi 26 janvier 2022</u></p> <p><u>Escape game europe, Adret 3°6</u></p>
Parcours culturel Parcours citoyen Projet catalan/espagnol	<p><u>Lundi 13 et mardi 14 Décembre 2022</u></p> <p><u>Les traditions de Noël en Europe, Adret toutes les sixièmes</u></p>
Projet catalan/espagnol	<p>Octobre 2021</p> <p><u>Sortie Joc de la Ceba</u></p> <p><u>Décembre 2021, Cagar Tio , classes de catalan</u></p>

Bilan CVC 2021-2022

Collège François Mitterrand - Toulouges-

Les Elections :

Elles ont eu lieu en novembre 2021.

Le choix d'élire 4 membres de bureau, représentant chaque niveau, a été établi.

Election du bureau CVC : 18/11/2021 : 4 membres du bureau élus, 1 par niveau, puis des membres du CVC investis tout au long de l'année :

- 2 élèves de 6^{ème}
- 4 élèves de 5^{ème}
- 7 élèves de 4^{ème}
- 21 élèves de 3^{ème}

Certains élèves membres du CVC se sont portés volontaires pour participer à la Commission Menu, pour améliorer le service, proposer des repas cantine adaptés, établir les menus végétariens et déguster certains produits.

Les élèves du CVC ont été sollicités 3 fois durant cette année. L'an prochain, les membres se réuniront une fois par trimestre.

Les représentants du CVC ainsi que les membres du CVC ont été réunis dix fois, afin de préparer leurs projets et les mener durant l'année.

Projets et Actions :

1 : Pour la troisième année consécutive le concours du « pull moche » a été organisé le vendredi 21 décembre, il a été suivi par un grand nombre d'élèves ainsi que par les personnels du collège.

Un jury constitué des délégués du CVC a voté pour élire les 4 pulls les plus moches. Grâce à la participation financière du FSE, un élève de chaque niveau a donc pu être récompensé et a gagné un bon d'achat.

2 : Pour la deuxième année consécutive, les élèves du CVC ont organisé une collecte de jouets au profit de l'association des blouses roses.

La collecte a eu lieu du lundi 30 Novembre 2021 au mercredi 15 Décembre 2021. Les dons ont été recueillis en vie scolaire.

3 : Une journée déguisée a été organisée le vendredi 18 février, bien que moins suivie, cette journée a permis de fêter le départ d'un assistant d'éducation.

4 : Deux actions solidaires ont mobilisé le collège.

Deux collectes au profit de l'Ukraine ont été organisées dans le cadre du CVC.

La première a permis de récolter des produits d'hygiène (femmes, hommes, enfants,

nourrissons), et ont été transmis au point de collecte municipal par nos agents. La seconde collecte a permis de récolter du matériel scolaire et a été utilisée lors de l'arrivée dans notre établissement des 4 élèves ukrainiens.

5 : La chasse aux œufs. Le vendredi 22 avril dès 8h30, les élèves du collège ont cherché et trouvé un objet caché par niveau (une couleur par niveau.)

Avec la participation financière du FSE, les élèves ont pu gagner un lot de friandise pour la classe.

6 : Semaine de la couleur. La semaine du 13 juin au 18 juin 2022, a été organisée et a permis de rassembler un grand nombre d'élèves sous les mêmes couleurs. (Lundi : rouge et/ou rose ; Mardi : vert ; Mercredi : blanc ; Jeudi : noir et/ou orange ; vendredi : Jaune et bleu)

7 : Bal des 3^{ème}, prévu le vendredi 1^{er} juillet.

Le thème sera Chic et Tapis rouge, pour le moment plus de cent élèves de 3^{ème} sont inscrits. Les élèves ont été très investis et ont pu compter sur l'aide financière du FSE, la collaboration du collège et de la direction.

Communication CVC :

Affichages sur le panneau dédié à la vie de l'élève, à côté de la vie scolaire.

Messages Pronote.

Conclusion et objectifs :

L'organisation des élections a fait l'objet de réflexions et discussions.

Dès la rentrée 2022, il devra faire l'objet d'une campagne plus visible pour tous les élèves.

Dans l'idéal, les élections du CVC devront se dérouler en simultané avec les élections des délégués de classe et des éco-délégués, lors de la semaine de la démocratie scolaire qui a généralement lieu au mois d'octobre.

Lors de la réunion de bilan CVC du 17 juin 2022, les élèves élus cette année ont trouvé que les projets proposés ont tous été menés à bien et souhaiteraient que ces mêmes projets puissent être pérennes.

Ils proposent que les actions soient menées par un niveau uniquement, que des réunions par périodes soient fixées sur le calendrier annuel, et qu'ils puissent, en plus, se rassembler en petits groupes de travail.

Les membres du CVC de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}, semblent être volontaires pour candidater dès la rentrée prochaine, avec de nouvelles idées.

(Nouvelles actions solidaires : Resto du cœur, SPA, Bouchons d'amour, lutte contre le harcèlement, projet Légo, bal de fin d'année...)

Le 22 juin 2022

Les CPE

EDUCATION MUSICALE & CHANT CHORAL

BILAN JUIN 2022

1° Education Musicale :

- a) Septembre-janvier : 4e
 - b) Janvier-Juin : 3e
Beaucoup de sorties, formations, etc : certaines classes ont eu jusqu'à 8h de cours (= 1 mois) de moins que d'autres : {
- **Semestrialisation appréciable, à reconduire.**

2° Chorale :

Conditions peu favorables cette année encore :

- Effectif : 23 élèves seulement (certains edt n'ayant pas été compatibles avec le créneau dédié)
- COVID : passage cantine problématique (pas de passage simultané anticipé) au 1^{er} semestre
Elèves arrivant au compte-gouttes de 13h à 13h40 : travail effectif difficile

Travail bien plus efficace au 2nd semestre : 1h/semaine pour tous dès que le passage prioritaire a pu reprendre :)

- **S'assurer que les élèves inscrits au préalable puissent assister intégralement au cours, en ayant eu également le temps de passer sereinement au self au préalable.**

BESOINS pour la rentrée 2022-2023

- **NUMÉRIQUE** :

- Conserver les applications **Power Director** et **Pearltrees** sur les tablettes des élèves
- **Pearltrees** :
 - ◇ listings classes à améliorer (certains élèves introuvables dans leur classe ; classés dans « anciens élèves »)
 - ◇ serait-il possible de créer un identifiant élève « universel » pour les professeurs, pour pallier aux oublis ou problèmes de connexion des élèves, entraînant une perte de temps parfois considérable en classe ?

- **AUDIO** :

- ◇ 1 **câble-son** reliant l'ordinateur à l'enceinte posée au sol en **B006** (le câble reliant actuellement l'ordinateur aux enceintes-plafond fatigue ; mauvaise connexion avec l'enceinte près de la fenêtre)
- ◇ 1 **câble-son NEUF** reliant l'ordinateur à la sono de la **Salle Polyvalente** (sortie audio actuellement médiocre)

Le 11/04/2022,

Bilan de l'Atelier Escape Game 2021/2022.

- Projet intéressant et riche , bien que chronophage, car touche à toutes les disciplines représentées aux épreuves écrites du DNB. Le but était de faire monter un escape game aux élèves, afin qu'ils s'approprient les contenus pédagogiques autrement.

- Difficultés pour avoir tous les participants sur l'heure entière, le contexte sanitaire n'ayant pas permis de faire passer les élèves en priorité à la cantine.

- Désengagement d'un bon nombre d'élèves, pour qui la motivation s'est étiolée au fur et à mesure. Malgré mes explications en début d'année, certains espéraient jouer à des escape games, alors qu'il s'agit ici de le monter, et donc d'avoir une réflexion autour de leurs contenus d'apprentissage. (De 14 inscrits en début d'année, il ne reste que 5/6 participants).

- Les élèves ont choisi de travailler dès le mois de septembre sur la thématique de la guerre froide, ce qui a rendu la tâche complexe, car cette période n'est travaillée que vers le mois de mars en histoire... J'ai également éprouvé des difficultés pour faire les achats pour le décor, malgré une enveloppe 'généreuse' allouée en début d'année. Pour des raisons légales/administratives, je suis de nouveau amenée à payer moi-même certaines choses.

Pour toutes ces raisons, l'atelier ne sera pas reconduit l'an prochain. Mais je vais tout mettre en œuvre pour que les élèves qui ont participé à l'atelier cette année puissent présenter leur travail aux classes de 3ème début juin.

Mme Perfetto.



Atelier MATH.en.JEANS

(Méthode d'Apprentissage des Théories mathématiques en Jumelant des Établissements pour une Approche Nouvelle du Savoir ».)

Cet atelier a vu le jour au collège F. Mitterrand en septembre 2013, depuis les effectifs ne cessent de croître. Nous sommes l'atelier le plus important de la zone Languedoc-Roussillon.

Objectif : Faire vivre les mathématiques pour les jeunes selon les principes de la recherche mathématique.

Déroulement d'un atelier type :

- Dès le mois de septembre, des élèves volontaires et des enseignants de 2 établissements scolaires jumelés pour l'occasion travaillent en parallèle sur des sujets de recherche mathématique proposés par un chercheur professionnel.
- Plusieurs fois dans l'année les élèves, les enseignants et le chercheur se rencontrent à l'occasion de « séminaires » où ils échangent leurs points de vue, font avancer leurs travaux.
- Au mois de mars ou d'avril les élèves présentent leurs travaux de recherche lors du congrès annuel, moment fort du dispositif car il réunit les jeunes, les enseignants, les chercheurs et valorisent une autre image des sciences.
- Une fois le congrès passé, on propose aux élèves de rédiger sous la forme d'un article les recherches effectués.

Bilan de l'atelier pour l'année 2021-2022 :

Comme les années précédentes 2 créneaux horaires ont été proposés aux élèves, mais le nombre d'inscrits n'a pas permis de constituer qu'un seul groupe.

- le jeudi de 13h00 à 14h00 : atelier animé par Mmes Vié et Navarro
- 10 élèves sont venus régulièrement tout au long de l'année. 3 groupes se sont formés pour travailler sur 3 des problèmes soumis par le chercheur.
- Le chercheur Michel Ventou (partenariat avec l'université de Perpignan) est venu plusieurs fois.
- Le jumelage avec le collège de St Estève a eu lieu. Les élèves ont échangé par mail et ils se sont rencontrés, au collège de St Estève, le mercredi après-midi veille du congrès MathEnJeans.
- 6 élèves ont participé au congrès MathEnJeans, les 14 et 15 avril. Le congrès cette année était organisé à Perpignan, à l'UPVD. Mmes Cogez et Cousinié qui n'animaient pas d'atelier MathEnJeans cette année ont participé à l'organisation du congrès qui a accueilli environ 200 jeunes (lycéens + collégiens) d'Occitanie.

Points positifs :

- Moins nombreux que les années précédentes, les élèves inscrits cette année ont été assidu et ont fourni un travail de recherche abouti.
- M. Ventou est venu régulièrement et des échanges intéressants ont eu lieu et ont permis l'avancé des recherches dans chaque groupe.
- 6 élèves ont représenté le collège F. Mitterrand lors du congrès. Ils ont présenté avec les élèves de St Estève leurs travaux de recherche. Nous avons assisté à des exposés de qualité.
- La possibilité, cette année, d'utiliser une partie de la dotation pass Culture pour payer les frais d'inscription au congrès, **aucune participation financière n'a été demandée aux familles.**

Points négatifs :

- la baisse des effectifs qui n'a pas pu permettre le maintien des 2 créneaux horaires.
- Les contraintes de passage cantine qui n'ont pas permis à 4 élèves de continuer l'atelier.
- Beaucoup de sollicitations (latin, catalan, chorale, bio-jardiniers....) sur les horaires proposés. Dans la mesure du possible prévoir dans les EDT 1 voire 2 créneaux horaires libres de toute heure de cours, tous niveaux confondus pour permettre à tous les élèves la possibilité de s'inscrire à l'atelier de son choix.

En 2022-2023, nous souhaitons reconduire l'atelier MeJ, mais nous ne proposerons qu'un seul créneau horaire.

Budget :

Recettes		Dépenses	
Établissement	75	Inscription association MeJ	75
Pass culture	500	Congrès 50€/pers	500
Totaux	575		575

Mmes Cogez, Navarro, Vié et Cousinié

Club informatique

Ce club a été créé sur un créneau horaire dédié initialement à l'atelier MeJ mais faute de participants un club informatique a été proposé à tous les élèves du collège.

Objectif : Faire progresser les élèves en algorithmique et en programmation.

Tout au long de l'année, les élèves inscrits au club informatique ont pu selon leur choix s'entraîner et participer à différents concours informatiques (Castor...) ou/et concevoir leur propre jeu informatique.

Bilan de l'atelier pour l'année 2021-2022 :

1 créneau horaire limité à 15 participants a été proposé

- le mardi de 13h00 à 14h00 : club animé par Mmes Cogez et Cousinié
- Le nombre d'inscrits a été limité à 15. Nous avons eu davantage de demandes et avons pris les 15 premiers inscrits. En janvier nous n'avions plus que 6 élèves très motivés qui sont venus jusqu'à la dernière séance.

Points positifs :

- Sous forme ludique (entraînement aux concours ou création d'un jeu) les élèves développent des compétences sur une partie importante du programme de mathématiques au cycle 4 : Algorithmique et Programmation.
- Tous niveaux confondus, le club s'adapte aux compétences et connaissances de chaque élève.
- 1 élève est arrivée au bout de son projet et a créé son propre jeu qui pourra être mis sur le site du collège avec un accès libre à tous les élèves.

En 2022-2023, nous souhaitons reconduire le club informatique, nous proposerons, comme cette année un créneau horaire.

Budget : Aucun frais n'a été engagé.

Mmes Cogez, Navarro, Vié et Cousinié



Collège François Mitterrand
LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

Collège François Mitterrand

Fiche projet synthétique 2022-23

Intitulé du projet : Atelier MATH.En.JEANS / Participation au Congrès MeJ

Responsable et co-participants :

Mmes COUSINIE + COGEZ ou VIE ou NAVARRO

Partenaire.s extérieur.s :

Association MATH.En.JEANS, UPVD représentée par M. VENTOU (enseignant chercheur)

Inscription dans un dispositif existant : Si oui, lequel ?

Atelier MEJ

Classe.s – Niveau.x concerné.s et effectifs (le plus précis possible):

Tous les niveaux sont concernés.

Effectif prévisionnel : 20 max

Description succincte du projet :

Un enseignant chercheur propose des sujets de recherche en septembre. Sur la base du volontariat les élèves inscrits à l'atelier travaillent en groupe de 3 ou 4. Ils analysent, cherchent, mettent en forme leurs démarches d'investigation.

L'enseignant chercheur intervient dans les ateliers plusieurs fois dans l'année.

Il existe un jumelage avec le collège de St Estève où des collégiens travaillent sur les mêmes sujets, des échanges ont lieu tout au long de l'année.

En avril ou mai, les élèves participent à un congrès où ils exposent à l'oral leurs travaux de recherche.

Objectifs pédagogiques :

- Faire vivre les mathématiques selon le principe de la recherche mathématique
- travailler les compétences (coopérer et réaliser des projets, mobiliser des outils numériques pour communiquer, exercer son esprit critique, faire preuve de réflexion et de discernement, raisonner, imaginer, élaborer, produire...)

Lien avec les parcours :

Quel parcours est concerné au 1^{er} chef ?

Parcours Citoyen	Parcours Avenir
Parcours d'Éducation Artistique et Culturel	Parcours Santé

Modalités d'organisation du projet :

- Atelier : 1h par semaine : 1 groupe encadré par deux enseignants
- Congrès : Voyage scolaire sur 2 ou 3 jours.

Si Parcours EAC : Description et objectifs selon les 3 piliers de l'EAC : (au moins un pilier concerné)
Obligatoire pour toute demande de subvention auprès de la DAAC ou du CD66

Rencontrer / Fréquenter (rencontrer des œuvres, des artistes, des lieux...)	- rencontre et échanges avec un enseignant chercheur - lors du congrès, participation à des conférences scientifiques
Pratiquer (mettre en œuvre un processus de création, utiliser des techniques, concevoir une production)	- travail de recherche en groupe pour résoudre le problème choisi - travail de mise en forme, de restitution de leur démarche pour se faire comprendre le jour de l'oral
Connaître /S'approprier (développer des connaissances et compétences, exprimer un jugement esthétique...)	- développe des connaissances scientifiques - développe les compétences citées dans les objectifs pédagogiques

Période : A quel moment de l'année ?

Atelier : dès le mois de septembre

Congrès : Avril/mai

Production.s envisagée.s :

- Élaboration d'affiches et/ou diaporama support à l'oral de la présentation de leurs travaux de recherche lors du congrès.

Rayonnement dans l'établissement et valorisation envisagée :

Participation à la semaine des mathématiques :

- affichage pour présenter différents sujets travaillés

- « portes-ouvertes » des deux ateliers pour présentation aux élèves volontaires

Budget prévisionnel (sur une base de 20 élèves et 2 encadrants) :

Le congrès est prévu à Montpellier (à confirmer)

Recettes		Dépenses	
Participation des familles : (35€ x 20 élèves)	700	Congrès 50€/pers	1 100
Participation du FSE (35€ x 20 élèves)	700	Transport 30€/pers	660
Demande à l'établissement	1 020	Hébergement : 30€/pers	660
Autres		Autres (préciser)	
Totaux	2 420		2 420

Accord de principe du Chef d'établissement :

Présenté en CA le :

Bilan Vie Scolaire 2021-2022

1/ Personnels Vie scolaire :

- 1,5 poste de CPE
- 13 postes AED répartis en 3 Temps Complet, 8 mi-temps, 1 AED à 80% et un autre à 20% jusqu'à mi-septembre, puis 14 postes AED répartis en 2 Temps complet, 10 mi-temps, 1 AED à 80% et un autre à 20% jusqu'au mois de février, puis à partir du mois de mars 13 postes AED répartis en 3 temps complet, 8 mi-temps, 1 AED à 80% et un autre à 20%.
- 1 personnel recruté en contrat Emploi Civique qui a démissionné en décembre 2021 (signature CDI).

Bilan :

CPE : Deux CPE contractuelles en poste cette année. Les remplacements de la CPE à mi-temps par deux CPE néo-contractuels, pendant 3 mois, a demandé une forte adaptation à toute l'équipe de vie scolaire.

AED : Une équipe d'Assistants d'éducation en grande partie renouvelée.

2 Temps-complets renouvelés depuis plusieurs années (dont un finissant son contrat en février 2022), puis 1 contrat à 20% et un mi-temps déjà présents l'année antérieure. Une majorité de l'équipe a dû être formée ayant peu ou n'ayant pas travaillé dans une vie scolaire. Une démission au début du mois de septembre 2021 (retour ancien collègue), une fin de contrat courant du mois de février et une autre démission au début du mois de mars (raisons personnelles), ont demandé de nouveaux entretiens, nouvelles embauches et la modification des EDT à chaque fois.

Toutefois, le groupe s'est investi, a été volontaire et solidaire.

De plus, la vie scolaire a démontré une grande adaptation lors des nombreuses absences de collègues liées à la Covid-19

Les Services Civiques : Un agent recruté en début d'année a démissionné au mois de décembre (signature d'un CDI).

Situation Sanitaire : Tout au long de cette année scolaire, nous avons dû faire appliquer et respecter les différents protocoles sanitaires liés à la Covid-19. (Masques, lavage des mains, une classe par table dans la cantine, ordre alphabétique...)

2/ Actions :

- Participation aux élections des délégués des deux CPE
- Formation des délégués 6^{ème} animée par une CPE ainsi que la professeure documentaliste, en lien avec la Mairie de Toulouges.
- Formation des délégués de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} animée par une CPE.
- Heures de vie de classe (lutte contre les préjugés, mieux vivre ensemble, respect entre pairs, organisation de journée de cohésion...)
- Renouvellement de la fonction AED référent.
- Animation du CVC par les deux CPE (Projets : Cf Bilan CVC 2021-2022)
- Campagne d'affichage sur le port du masque, le respect des gestes barrières (Covid-19) et du respect des règles en général, harcèlement...
- Visites des CM2, modifications des livrets d'accueil.
- Participation active des CPE et de l'équipe dans la vie de l'établissement (cross, encadrement sorties pédagogiques, interventions CESC ...) et dans le dispositif Devoirs faits.

3/ Absentéisme :

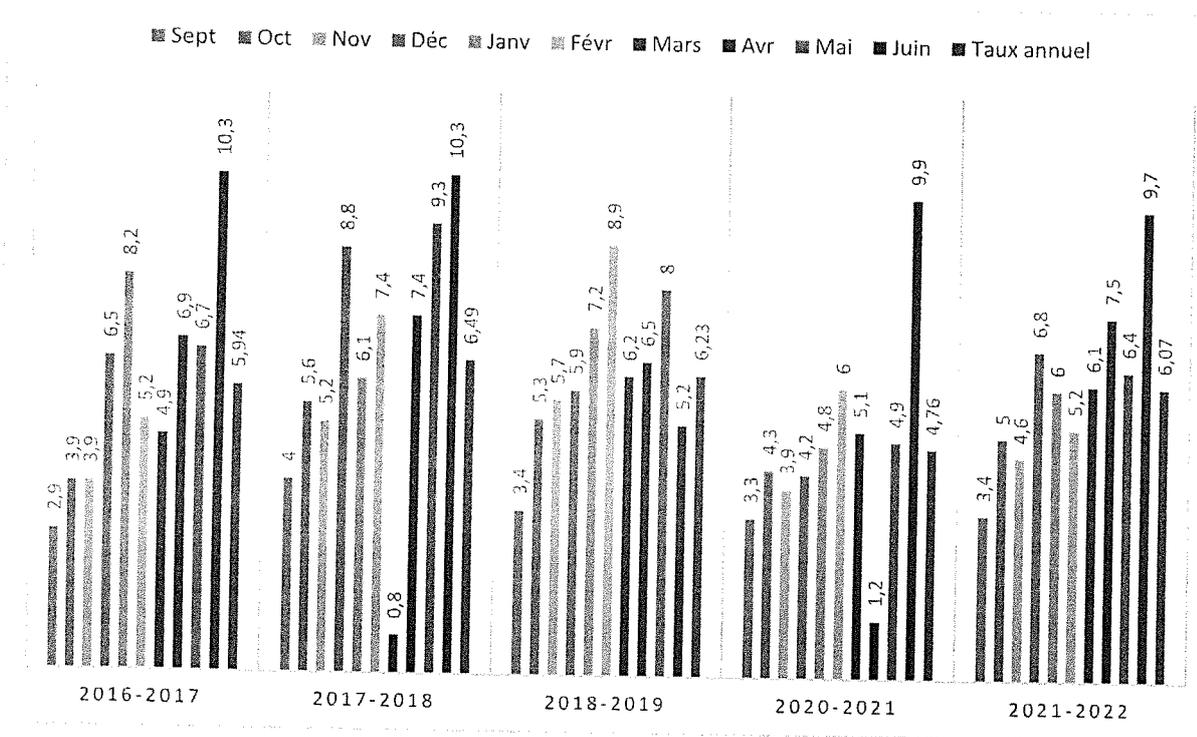
Le taux d'absentéisme de l'établissement pour l'année 2021/2022 est de 6,1 %.

A noter que nous avons laissé les motifs liés à la Covid-19, notamment lors des attentes des résultats aux tests.

Taux d'absentéisme mensuel

	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Taux annuel
2016-2017	2,9	3,9	3,9	6,5	8,2	5,2	4,9	6,9	6,7	10,3	5,94
2017-2018	4	5,6	5,2	8,8	6,1	7,4	0,8	7,4	9,3	10,3	6,49
2018-2019	3,4	5,3	5,7	5,9	7,2	8,9	6,2	6,5	8	5,2	6,23
2020-2021	3,3	4,3	3,9	4,2	4,8	6	5,1	1,2	4,9	9,9	4,76
2021-2022	3,4	5	4,6	6,8	6	5,2	6,1	7,5	6,4	9,7	6,07

Taux d'absentéisme mensuel



De plus, cette année, à nouveau, nous notons un nombre important d'élèves en situation de grand absentéisme voire de décrochage scolaire. Sept élèves ont été signalés à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, des courriers de rappel à la loi ont été envoyés aux parents.

Ces situations ont entraîné beaucoup d'inquiétude et nécessité l'intervention de partenaires dont nous tenons à remercier la collaboration. Le travail de Mme Martinez, Mme Casanovas et M. Hery nous a été précieux.

Il faut reconnaître que ces situations sont souvent les premières pointées dans l'année pendant nos cellules de veille. Et malgré toutes nos tentatives, ainsi que les rappels à la loi de la DSDEN, nous ne parvenons pas à apporter une réponse efficace à ces situations.

Il conviendra dès la rentrée de septembre d'être vigilant sur cet absentéisme, et de continuer le travail instauré avec la DSDEN dans le suivi des signalements.

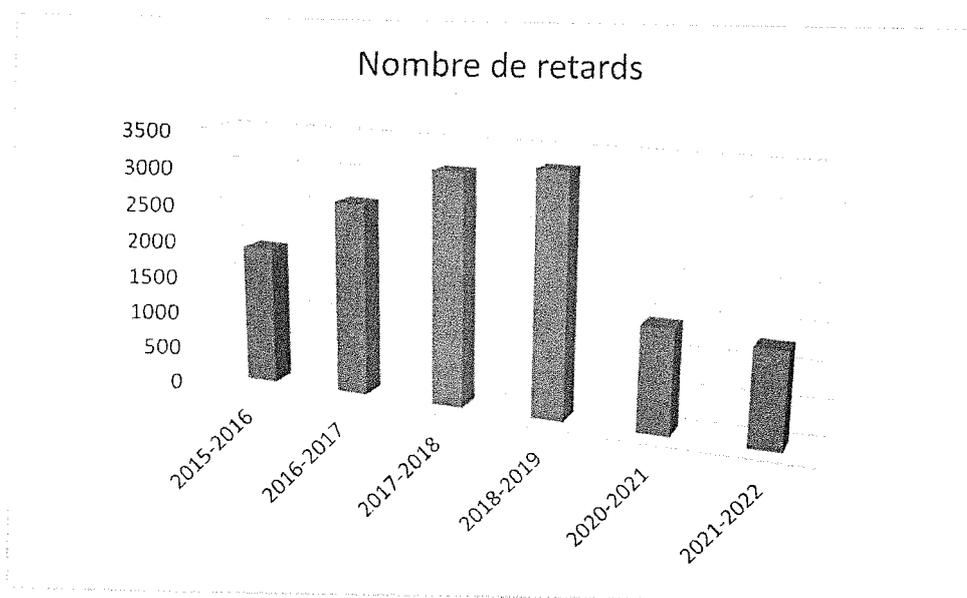
Le partenariat avec les parents reste le meilleur outil de remédiation. Il faudra s'attacher à favoriser les rencontres et le dialogue avec les parents d'élèves absentéistes.

4/ Retards

1310 retards ont été enregistrés au 22/06/2022.

Le nombre de retards a diminué cette année en rapport avec la baisse d'effectif. Le protocole de rangement mis en place, obligeant les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} à se ranger directement devant leurs salles, ne crée pas plus de retards et la mobilisation de la vie scolaire dans les couloirs et les retenues positionnées lors de 4 retards injustifiés, permet de limiter le phénomène sur lequel il faut rester vigilant.

Années	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2020-2021	2021-2022
Nombre de retards	1899	2631	3152	3277	1430	1310



5/Punitions

Nombre de devoirs supplémentaires : 45 (32 en 2020-2021 ; 158 en 2018-2019 ; 64 en 2017/2018 ; 404 en 2016/2017)

Nombre d'observations : 2045 (945 en 2020-2021 ; 1016 en 2018-2019 ; 225 en 2017/2018 ; 41 en 2016/2017)

Nombre de retenues : 1093 (885 en 2020-2021 ; 1414 en 2018-2019 ; 814 en 2017/2018 ; 1038 en 2016/2017)

Nombre de rapports : 13 (39 en 2020-2021 ; 30 en 2018-2019 ; 51 en 2017/2018 ; 63 en 2016/2017)

Nombre d'exclusions de cours : 86 (100 en 2020-2021 ; 234 en 2018-2019 ; 214 en 2017/2018 ; 276 en 2016/2017)

Nombre de travail non faits : 219 (100 en 2020-2021 ; 93 en 2018-2019 ; 59 en 2017/2018 ; 86 en 2016/2017)

Nombre de pastilles rouges : 7 (17 en 2020-2021 ; 7 en 2018-2019 ; 5 en 2017/2018 ; 10 en 2016/2017)

Nombre de TIG : 183 (41 en 2020-2021 ; 24 en 2018-2019 ; 6 en 2017/2018 ; 9 en 2016/2017)

6/ Sanctions

Nombre d'inclusions temporaires : 14 (0 en 2020-2021 ; 27 en 2018-2019 ; 6 en 2017/2018 ; 5 en 2016/2017)

Nombre d'exclusions temporaires : 65 (43 en 2020-2021 ; 130 en 2018-2019 ; 94 en 2017/2018 ; 65 en 2015/2017)

Mesure de responsabilisation : 0 (0 en 2020-2021 ; 0 en 2018-2019)

Conseils de discipline : 2 dont une exclusion définitive (1 en 2020-2021 avec 1 exclusion définitive)

Commissions éducatives : 5 en 4^{ème}, (3 en 2020-2021 ; 2 en 6^{ème} et 1 en 5^{ème}) (5 en 2018-2019 3 en 6^{ème} ; 1 en 5^{ème} et 1 en 4^{ème})

Le nombre d'observations a augmenté mais les exclusions de cours ont encore diminué cette année.

Le protocole concernant les exclusions permet une meilleure prise en charge et les entretiens avec les familles une plus grande implication de leur part.

20 élèves détiennent à eux seuls 1101 punitions tous niveaux confondus. Un travail particulier est à envisager entre les professeurs principaux les CPE et les parents dès le début de l'année à ce sujet.

Synthèse :

Un bilan chiffré en demi-teinte :

Positif :

- le partenariat AED référent classe avec PP a dans l'ensemble bien fonctionné (suivi élève)
- Les heures de vie de classe
- La collaboration avec les professeurs, la direction et l'équipe médico-sociale.
- Le CVC avec les différentes actions menées.

Négatif :

- Difficulté à solutionner les situations de grand absentéisme.
- Difficulté de joindre les parents les plus punis ou les plus absents.
- Quelques élèves cumulent un grand nombre de punitions mais aucun protocole est prévu pour redonner du sens à cette pratique. Il faudrait sans doute envisager un contact plus régulier et différencié avec ces familles.

Objectifs :

- Donner de la cohésion à l'équipe et du sens aux missions d'AED.
- Renforcer la relation AED Référent /CPE/ PP avec un entretien par période pour le suivi.
- Renforcer la relation famille dès les premiers incidents (comportement ou absence).
- Pérenniser les actions du CVC.
- Accompagner individuellement les élèves sans solutions, sur des ateliers et élaborer un projet individuel élève et garder le contact avec les familles les plus éloignées du système scolaire.
- Travailler à nouveau des projets fédérateurs pour les élèves afin d'améliorer le climat scolaire.
- Harmoniser les pratiques Vie Scolaire /professeurs
 - o Dans la gestion de l'appel (le professeur doit faire l'appel dès le début du cours pour permettre une gestion rapide de l'absence des élèves, appels familles...)
 - o Dans la gestion des retards (comment sont-ils enregistrés, laps de temps toléré, retards répétitifs...)
 - o Dans la gestion des punitions (cohérence dans pronote, signalement des situations inquiétantes)
 - o Dans la gestion des sanctions (développer les mesures alternatives à l'exclusion temporaire)
 - o Dans la gestion de l'absentéisme (entretien avec PP et famille au niveau de quel seuil de tolérance)

**BILAN D'ACTIVITE DU
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE
Spécialité Education Développement Conseil en
orientation scolaire et professionnelle**

**COLLEGE FRANCOIS MITTERRAND
TOULOUGES**

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

• **MISSIONS DES PsyEN spécialité EDCOSP :**

- Réaliser des **entretiens approfondis** afin de favoriser le développement psychologique et social des adolescents, la construction d'un rapport positif aux apprentissages et une projection ambitieuse dans l'avenir.

- Permettre aux jeunes, grâce à des **méthodes et des outils spécifiques (questionnaires, tests...)** de réaliser un travail sur leurs représentations des formations et des activités professionnelles, une exploration des centres d'intérêt, une prise de conscience des enjeux de l'orientation et de l'affectation.

- Encourager la **mobilisation scolaire** et participer au suivi des élèves rencontrant des difficultés et à besoins éducatifs particuliers.

- Réaliser les **bilans psychologiques** appropriés pour éclairer les problématiques soulevées. Apporter leur expertise en équipe de suivi et auprès de la MDPH, la CDOEA

- Contribuer aux actions de **prévention, d'intervention et de remédiation du décrochage et des ruptures scolaires** au sein des groupes de prévention du décrochage scolaire

- **Conseiller le chef d'établissement pour l'élaboration du programme d'orientation du projet d'établissement** (Parcours Avenir). Contribuer à l'analyse des situations éducatives et à la mise en œuvre de dispositifs adaptés pour sensibiliser les élèves, les étudiants et les familles aux enjeux de l'orientation, à la connaissance des milieux professionnels, des diplômés et des parcours de formation.

Le C.I.O. de Perpignan met donc à disposition du collège une de ses Psy-EN 3 *demi-journées par semaine* : les lundis matin et après-midi ainsi que le jeudi après-midi.

A ses permanences s'intègre ou s'ajoute sa participation à différentes réunions. Cette année, j'ai donc participé aux :

- **Réunions d'information** avec les professeurs principaux de 3^{ème}
- **Réunions d'équipe éducative** pour le repérage ou le suivi d'élèves en difficultés tous les lundis après-midi
- Réunions de mise en place et suivi de certains élèves ayant un **PPS** (projet personnalisé de scolarisation) ou un **PAP** (projet d'aménagement à la scolarité) en cas de dyslexie, troubles du comportement, déficience intellectuelle... auxquelles participent donc l'enseignant référent de la MDPH
- Réunions de concertations avec le **CMP** pour les élèves qui y sont suivis

- **MODALITÉS D'INTERVENTION:**

- L'essentiel de mon mode d'intervention se fait au cours d'**entretiens individuels** (*Statistiques en annexe 1*)

Un entretien dure 45 minutes par élève, une heure en présence des parents. Le contenu des entretiens est protégé par le secret professionnel.

Je peux convoquer moi-même certains élèves qui m'ont été signalés par un membre de l'équipe éducative. Toutefois, la priorité reste accordée aux élèves et parents prenant rendez-vous d'eux-mêmes. Cette demande est plus importante au niveau des 3^{èmes} (81% des entretiens). Le délai d'attente entre la prise du rendez-vous et son occurrence peut atteindre jusqu'à un mois, particulièrement au 3^{ème} trimestre.

Quelles que soient les difficultés individuelles de l'élève (personnelles ou d'orientation), je lui propose alors un moment d'écoute et de réflexion individuelle sur sa problématique. Je lui apporte un soutien psychologique qui lui permet de se ressourcer, de reprendre confiance en ses capacités personnelles pour mieux réussir dans ses apprentissages, ses relations interpersonnelles (pairs, professeurs, parents, maître de stage...) et son projet de vie.

J'observe que les élèves reçus au collège sont souvent défaitistes, manquent de confiance en eux, se dévalorisent, leur motivation scolaire est fragile. Lors de ces entretiens, je leur propose de réfléchir à leur rapport aux savoirs, et de faire le lien entre les apprentissages (savoir-faire et savoir-être) et les attentes du monde du travail. Je contribue au développement de leur image positive d'eux-mêmes, pré-supposé indispensable pour les remobiliser dans leur scolarité, élever leurs ambitions scolaires et professionnelles, et leur permettre d'être acteur de leur réussite scolaire et de leurs choix d'orientation.

Cette année, j'ai eu à gérer plusieurs élèves en situation de mal être important (envie suicidaire, scarification, décès intra familial, problème sur les réseaux sociaux...) mais aussi beaucoup de situations conflictuelles avec les parents suite à des séparations ou divorces.

Les demandes de l'institution se situent surtout au niveau de l'orientation et la réorientation des élèves avec une attention particulière pour les 6èmes en difficultés scolaires. Toutes les situations sociales et médicales me sont également communiquées et nous travaillons en concertation avec l'assistant social et l'infirmière.

- Les **bilans psychologiques** (WISC, NNAT...) permettent d'évaluer l'origine des difficultés scolaires ou comportementales : entretiens, évaluation des potentialités intellectuelles, de l'adaptation à la classe de 6ème...

L'autorisation des parents est demandée au préalable. La demande de bilan peut provenir de la famille, de l'équipe éducative ou d'un service de soin.

Selon les constats réalisés et en concertation avec l'équipe, je peux proposer :

- une orientation vers des structures scolaires permettant à ces élèves de se replacer sur la voie de la réussite (SEGPA, ULIS...)
- une aide particulière dans l'établissement (PAP, PPS, SESSAD, AESH...) ou à l'extérieur (CMPP, CMP, Maison des adolescents, pédopsychiatre, orthophoniste...)
- une poursuite de la scolarité ordinaire

Cette année, j'ai ainsi réalisé **3 bilans psychométriques** (2h minimum par bilan + correction et rédaction du compte-rendu). Ces bilans ont été effectués à la demande de l'équipe éducative en vue d'une orientation EGPA et 3 dossiers ont été traités lors de la CDOEA.

Les élèves sont à ce jour en liste d'attente et espèrent pouvoir obtenir prochainement une place en 5^{ème} Segpa.

L'avis du Psy-EN est également présent dans la constitution des **dossiers prépa-pro et d'internat d'excellence**. Je suis également amenée à effectuer des bilans plus succincts pour évaluer l'opportunité de ce type d'orientation.

Cette année, **19 dossiers** ont été réalisés pour une demande de 3^{ème} Prépa-Pro et **11 élèves** ont obtenu une affectation:

- 1 élève est affecté sur le lycée Léon Blum et 1 élève sur liste d'attente
- 2 élèves sont affectés sur le lycée Christian Bourquin à Argeles et 1 élève sur liste d'attente
- 2 élèves sont affectés sur le lycée Alfred Sauvy à Villelongue dels Monts
- 5 élèves sont affectés sur le lycée Aristide Maillol

ANNEXE 1 : BILAN STATISTIQUE DES ENTRETIENS AU 20/06/21

Classes	Entretiens individuels	Entretiens en présence des parents
6èmes	33	16
5èmes	31	6
4èmes	59	22
3èmes	148	71
Total	271	115

386 entretiens ont été réalisés durant cette année scolaire 2021/2022 et 115 entretiens étaient en présence de parents d'élèves.

81 % des entretiens concernaient un élève de 3^{ème}.

Caroline MARTINEZ

Psy-EN du C.I.O. de Perpignan

BILAN ATELIER THEATRE 2021-2022

Des difficultés de mise en place en début d'année à cause du protocole covid (pas de priorité à la cantine). Puis présence 14 élèves assidus, de tous niveaux.

Inscription dans le PDEAC.

Collaboration avec le comédien Grégory Font (16h d'intervention). Les élèves sont allés voir deux pièces au cours de l'année : *Bonnes ondes* et *Blanche-Neige doit mourir*.

Création d'un spectacle intitulé « L'Étranger ». Trois représentations : une dans le cadre du PDEAC (journée au Palais des Rois de Majorque), une devant divers personnels, au collège, et une devant les familles, au collège également.

Vif enthousiasme des élèves qui souhaitent poursuivre l'an prochain.

Stéphanie Germa

Bilan année 2021/2022 INFIRMERIE

L'année 2021/2022 était une année de prise de poste, donc une année d'observation, à temps partiel :

- Au collège :

- Les élèves ont bien repéré l'infirmier : 1495 consultations (6 appels urgents+11 personnels)
- Pour la grande majorité, retour à l'activité scolaire (1019)/ 178 retours familles/ 1 hôpital
- Travail hors présence des élèves : 306 (contacts, envoi de documents,...)
- 743 liaisons internes/ 645 appels familles/ 15 liaisons médecins
- Accidents : 47 élèves+1 adulte, bénins pour la grande majorité
18 en EPS et 22 en vie scolaire
7 accidents non-scolaires
- Besoins exprimés : 867 conseils en santé (alimentation et stress essentiellement)
436 soins/traitements
410 renseignements / ressources
203 écoute/relation d'aide
Pour ce dernier item, la proportion est de 2/3 de filles pour 1/3 de garçons
2/3 à la demande de l'élève pour 1/3 de la communauté éducative
Les motifs de ces demandes d'écoute : mal-être et décrochage scolaire.
- Pas de demande de contraception d'urgence ni test de grossesse
Quelques demandes de préservatifs, essentiellement de la part de garçons de 3ème.
 - 880 consultations de suivi infirmier pour un ensemble de 229 élèves (élèves à besoins particuliers, signalés,...)
- 46 PAI ont été mis en place : suivi des fiches d'urgence, appels des parents, informations et relances
- Dépistages des élèves de 12 ans : 176
91 avis infirmiers ont été faits : 32 pour des vaccins/ 24 pour des problèmes de dos/ 14 pour des contrôles ophtalmo/ 9 ORL/ 9 pour IMC/ 3 pour le dentiste.
- Concernant la course organisée sur le stade de Clairfont, bien que consciente de l'impact positif sur les élèves et de son esprit convivial, je souhaite faire référence au Vademecum sur l'organisation des soins et urgences dans les écoles et établissements scolaires, qui rappelle page 9 que « sur les plateaux sportifs, extérieurs à l'établissement (...) le déplacement du personnel infirmier vers ces structures extérieures n'est pas prévu réglementairement. »

- Sur le secteur :

- 44 PAI sont en place : suivi, conseils aux équipes, liaisons avec les parents...
- Dépistages infirmiers : 462 (dont 164 CM2, c'est à la dire la presque totalité)
120 Avis ont été adressés aux parents : 63 pour contrôles ophtalmo/ 37 pour les vaccins/ 17 pour problème ORL/ 7 pour problèmes de dos/ 7 pour problème d'IMC/ 6 pour le dentiste/ 3 autres.
- Appels aux parents : 12

- Divers :

- Participation à 36 réunions internes (14 cellules de veille/ 10 ESS/ 4 équipes éducatives/ 8 autres)
Réunions externes : 5 jours et 1/2
- Formations : 2 journées
- Temps de travail hors présence des élèves : 110h (travail administratif, réunions, documentation...)

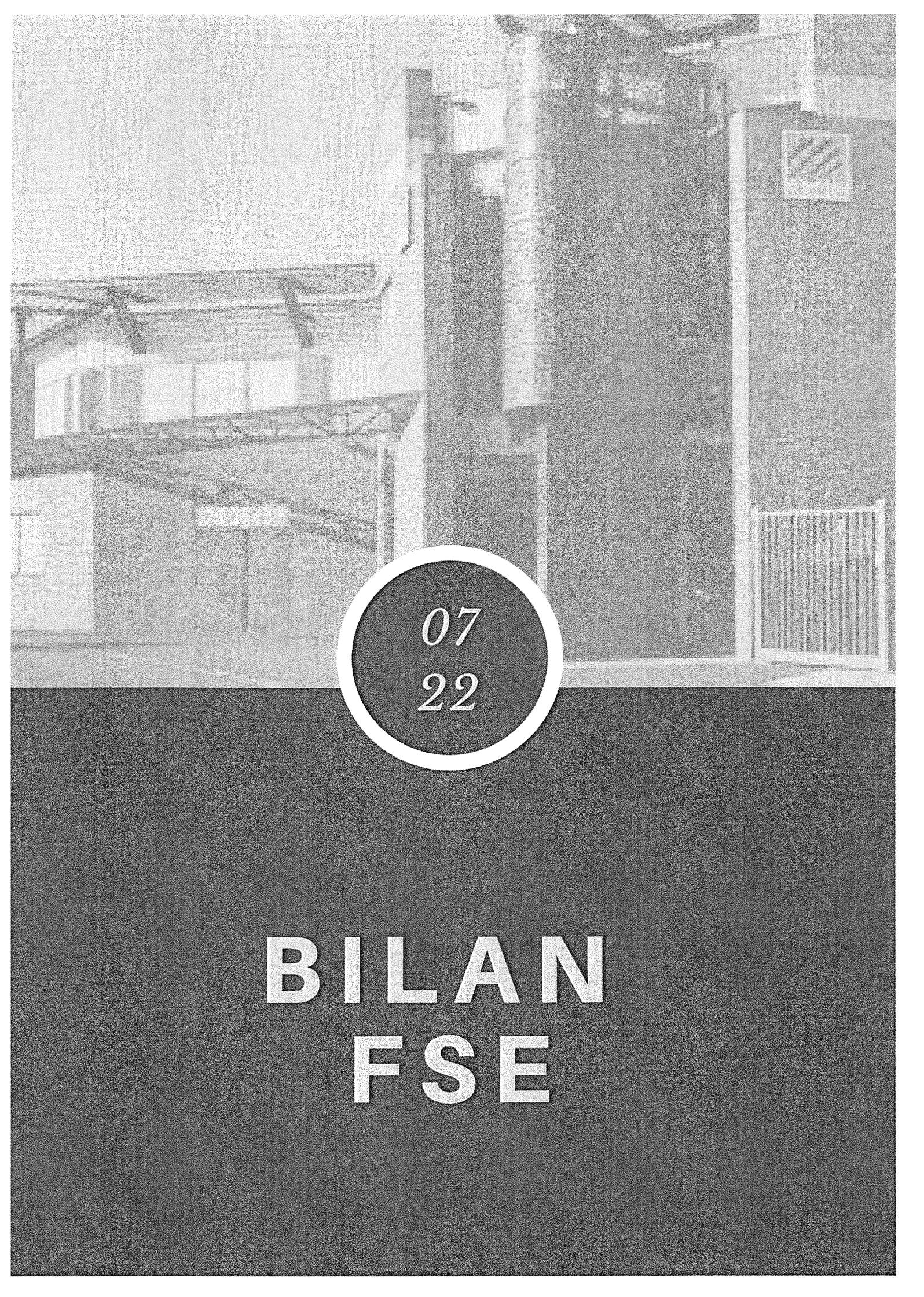
- Perspectives :

- Pour l'année à venir, certains enseignants du secteur primaire sont intéressés par un travail en commun sur des projets d'éducation à la santé (projet sur l'hygiène avec les élèves d'ULIS...)
- Au collège, je souhaite pouvoir m'investir dans les projets du CESC. Toutefois, je ressens un manque de formation adaptée au niveau des élèves. C'est pourquoi je me suis inscrite à une formation sur les actions autour de la sexualité, qui n'a pas pu avoir lieu. Cette formation a d'ailleurs pour but de former des binômes d'intervenants dans les établissements. Il n'est peut-être pas trop tard pour qu'un autre personnel intéressé puisse se joindre à moi.

D'autre part, je me renseigne sur la possibilité d'une formation de formateur aux gestes qui sauvent, n'ayant pas pu en bénéficier en lycée les années précédentes.

- Nous avons été formées cette année à la nouvelle application LIEN, qui va remplacer le logiciel SAGESSE à la rentrée prochaine. Son utilisation paraît déjà chronophage et risque d'entraîner un retard dans la prise en charge des élèves aux heures d'affluence. D'autre part, afin de pouvoir l'utiliser pleinement, les infirmières de secteur devront être dotées d'un ordinateur portable et d'une clef 4G.

Anniel Casanovas



07
22

BILAN FSE

Une reprise encourageante

Après deux années de ralentissement des activités en raison de la crise COVID, le FSE a retrouvé un fonctionnement presque normal en 2021-2022 :

- ➔ les clubs ont redémarré avec succès ;
- ➔ les différents concours ont été mis en place et récompensés ;
- ➔ le bal des 3^e a pu être organisé.
- ➔ deux voyages sont en prévision pour l'an prochain !

Après une année sans appel à cotisation, le nombre d'adhérents en 2021-2022 est faible. Cette année plus stable permettra peut-être une meilleure implication l'an prochain.

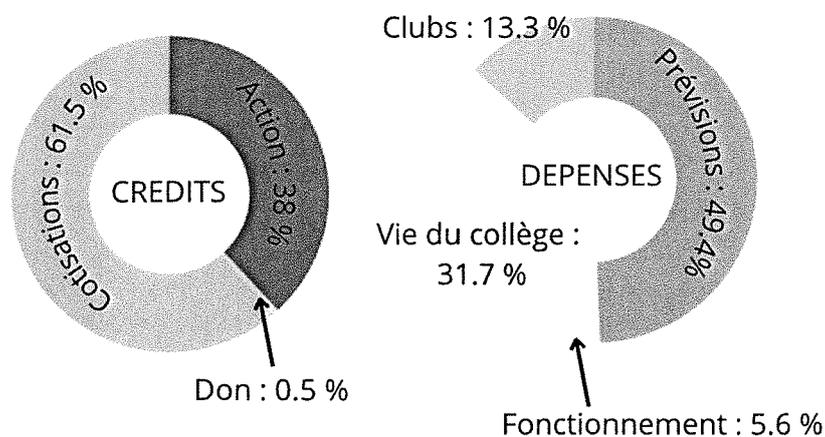
Un bilan financier stable

Les crédits (cotisations, action, don) s'élève à 5 544.07 €

Les dépenses réelles s'élèvent à 2 725.24 €

La somme budgétisée pour les voyages de l'an prochain est de 2 660 €.

Le bilan annuel est donc bénéficiaire de 158.83 €



*Le FSE en quelques
chiffres*

47 %

*c'est le taux d'adhérents pour
l'année 2021-2022*

13

*c'est le nombre d'actions
financées par le FSE
(concours, clubs...)*

2108 €

*c'est le bénéfice de l'action
"chocolats de Noël"*

Bilan du dispositif "Devoirs faits" pour l'année 2021-2022

Nombre d'élèves accueillis : 130

Nombre d'enseignants intervenant dans le dispositif : 7

Nombre d'assistants d'éducation intervenant dans le dispositif : 7

Deux sondages ont été réalisés afin d'évaluer le dispositif :

Le premier à destination des élèves en février-mars a montré qu'ils étaient tous satisfaits voir très satisfaits. Ils apprécient le fait d'être épaulés, de pouvoir demander de l'aide, des réexplications, d'avoir une présence rassurante à leurs côtés en cas de besoin, ce que certains ne trouvent effectivement pas chez eux à la maison. Ils apprécient aussi le fait de pouvoir travailler en partenariat avec leurs camarades de classe. Seuls deux élèves se plaignent du fait que les enseignants leur donnent du travail supplémentaire lorsqu'ils arrivent en ayant déjà tout fait.

Le second sondage était à destination des enseignants (sondage Pronote auquel 64 % des enseignants ont répondu).

Ce second sondage fait apparaître que les enseignants impliqués sont globalement satisfaits du dispositif et font des propositions d'amélioration que nous citerons plus loin.

27% souhaitent s'impliquer dans le dispositif l'an prochain, 42% peut-être et 30% ne souhaitent pas y participer.

Les raisons invoquées par ces derniers est la charge de travail déjà trop importante (52% des sondés), l'incompatibilité avec leur emploi du temps ou leurs impératifs à l'extérieur (30%) et 17% ne sont pas intéressés par le dispositif "Devoirs faits".

En ce qui concerne la vie scolaire, une réunion s'est tenue avec Mme Delmonte et plusieurs assistants d'éducation (Romain, Malaury et Mélanie) intervenant dans le dispositif le jeudi 02 décembre.

Là aussi, nous avons pu échanger sur le dispositif et proposer des pistes d'amélioration.

Quelles sont les difficultés qui persistent et les pistes d'amélioration possibles ?

- Le problème des effectifs est cité par plusieurs encadrants : si l'on veut une réelle aide aux devoirs et pas une simple heure d'étude, il est indispensable que les groupes soient très limités (10 élèves maximum ?)



Collège François Mitterrand

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

Bilan annuel Conseil école collège 2021-2022

Une nouvelle équipe de circonscription en poste pour la rentrée 2021 avec Mme AGOSTINI (IEN).

Des échanges réguliers avec Mme AGOSTINI, IEN, dans une dynamique de collaboration ainsi qu'avec les directeurs d'école.

Un contexte particulier avec une situation sanitaire délicate en raison de la COVID 19.

Des déplacements, des visites et du dialogue avec les deux écoles de secteur à savoir l'Ecole Jean Jaurès de Toulouges et l'Ecole Julien Panchot de Canohes.

Un Conseil Ecole collège le 25 novembre 2021 au collège de Toulouges. Deux temps dans cette réunion, un temps bilan des évaluations nationales en 6eme mené par l'IEN de circonscription et un temps par groupe de travail dans des commissions (commission sciences sur les progressions, commission lettres sur les progressions et une commission journée d'immersion des CM2 et activités de liaison).

Un temps de formation inter degré était prévu cette année mais il n'a pas avoir lieu (formation sur l'apprentissage de la lecture, travaux en commissions et valeurs de la République étaient au programme de cette journée).

Des communications régulières avec les deux directeurs d'école et des échanges de mail sur les situations respectives.

Un travail de coopération avec l'équipe de circonscription sur la réalisation d'un tableau de compilation d'informations afin de faciliter le tuilage entre les professeurs de CM2 et les équipes pédagogiques et éducatives de 6eme.

- la présentation du collège aux familles des futurs 6eme sur l'école de Canohes le 31 mai 2022 et au collège pour l'école de Toulouges le 30 mai 2022.
- Une liaison CM2-6eme de passation des informations le 14 juin pour l'école de Toulouges et le 26 juin pour l'école de Canohes en présence des professeurs du collège et des professeurs des écoles, de la CPE et de l'infirmière qui fut très intéressante.

Pour l'Equipe de direction

**Participation voyage à Rome, année scolaire 2022-
2023**

Responsable : Stéphanie Germa

Par la présente, le FSE du collège, représenté par Elodie RESPAUT, présidente, s'engage à participer au financement du voyage à Rome, prévu en 2023. En termes de contribution aux coûts du projet, le FSE entend fournir une contribution de 10 % du montant total du voyage.

A Toulouges, le 03/06/2022,

Elodie Respaut

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned below the name Elodie Respaut.

VOYAGES et SORTIES SCOLAIRES FACULTATIFS
ANNEXE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Informations

Références Réglementaires
Rappel sortie facultative
Acte à saisir dans Dém'Act
* = saisie obligatoire
Le signe ↘ signale qu'un commentaire est disponible pour la cellule
Transmettre dans Dém'Act ce document en version .pdf ; la signature de l'acte vaut signature de ce document.

ETABLISSEMENT : *

Objet du voyage : *

Dates : *

Destination : *

Classes :

Nombre d'élèves : *

Professeur responsable :

Nombre d'accompagnateurs : *

Nom du voyageur

1 BUDGET PREVISIONNEL *

DEPENSES	Détails	Montants	RECETTES	Montants
VOYAGISTE ou AGENCE DE VOYAGE		18 375,00	PARTICIPATION DES FAMILLES	
Assurance annulation			Nombre élèves	44
TRANSPORT			Montant par élèves *	343,00 €
HEBERGEMENT				15 092,00
Entrées, visites de musées, etc.			SUBVENTIONS (élèves et/ou accompagnateurs)	
activités pédagogiques élèves uniquement			- EPLE sur crédits globalisés d'état	1 411,00
Frais divers			- Collectivités territoriales par subvention	
TOTAL DES DEPENSES		18 375,00 €	Autres, préciser :	
			DONS	
			FSE, AS, MDL, Assoc.socio-éduc.	élèves 1 716,00
			FSE	accompagnateurs 156,00
			Autres dons, préciser :	élèves
				accompagnateurs
			AUTRES RESSOURCES	EPLÉ (PFdR, ...)
			Autres, préciser :	
			TOTAL DES RECETTES	18 375,00 €
				0,00 €

Ce Budget est équilibré

2 Montant de la participation des familles (montant par élève) :

* Indiquer obligatoirement la participation fixe des familles :

ces deux montants doivent être **identiques** à l'arrondi près

3 Calcul du coût par participant : (total des dépenses / nombre de participants) → → →

Préciser le coût par élève si ≠ de (A) : (A)

Coût par accomp. si ≠ de (A) :

Accompagnateurs : coût minimum à prendre en charge par l'EPLÉ :

4 Régie d'avance (oui / non) :

Si oui, montant de la régie :

Nom du régisseur :

5 Charte des voyages :

Vote par le CA d'une charte des voyages (oui / non) :

Vote en CA sur les modalités d'utilisation des reliquats des sorties/voyages (oui / non) :

Observations de l'EPLÉ

L'objectif du voyage est d'ancrer les apprentissages théoriques dans une réalité historique et archéologique. Le FSE finance 10 % du montant global du voyage.



Collège François Mitterrand

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

Tarif du forfait élève

Tarif du repas fixé par le CD66	3,45 €	T1 SD	T2 JM	T3 AJ
DP1	124,20 €	48,30 €	37,95 €	37,95 €
DP2	244,95 €	93,15 €	75,90 €	75,90 €
DP3	365,70 €	138,00 €	113,85 €	113,85 €
DP4	479,55 €	182,85 €	148,35 €	148,35 €

Tarif du repas exceptionnel 4,50 €

Tarif des tickets commensaux

Fonctionnaires d'Etat indice > 450	5,00 €
Contractuels ; Fonctionnaires Territoriaux ; Fonctionnaires d'Etat indice < 450	3,50 €
Personnels extérieurs	5,50 €

Taux de reversement

Taux de prélèvement Fond Qualité fixé par le CD66 20,00 %

En l'absence de compteur divisionnaire, le service de restauration et d'hébergement est réputé consommer :

- 40% de la consommation totale d'eau
- 10% de la consommation totale de gaz
- 40% de la consommation totale d'électricité

Dégradation

Dégradation ou perte de livre	15,00 €	<i>ou rachat du livre neuf</i>
Caution de clefs et télécommande	20,00 €	
Dégradation ou perte de carnet de correspondance	5,00 €	

Pour les autres dégradations, une facture correspondant au coût réel de réparation ou de remplacement sera présentée à la famille après recherche de la meilleure offre. La recette sera réalisée dans le service qui supportera la dépense correspondante.



CONVENTION
Utilisation de la
Salle cinéma municipale

La convention est établie entre,

La Ville, Commune de Toulouges, représentée par son Maire, Monsieur Nicolas BARTHE, dûment habilité par le Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020,

Et d'autre part, l'Organisateur, M Jonathan OLIEU, chef d'établissement du Collège François Mitterrand, agissant au nom du Collège François Mitterrand de Toulouges

Pour la programmation de projections « Le Fabuleux Destin d'Amélie Poulain », dont les droits de diffusion ont été acquittés.

⇒ **Dates et horaires** : (voir annexe 1)

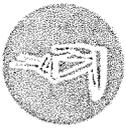
L'utilisation de la salle de cinéma municipale par l'Organisateur est soumise aux règles suivantes :

- Les activités doivent revêtir un caractère culturel, social ou socio-éducatif. En outre, elles doivent être compatibles avec les principes fondamentaux de la collectivité publique.
- Les activités ne peuvent être organisées dans les locaux en dehors des jours et horaires fixés au préalable d'un commun accord. Elles doivent être compatibles avec la nature des installations et l'aménagement des locaux.

I. LA RESPONSABILITE EN MATIERE D'UTILISATION DES LOCAUX

Les locaux ne pourront être utilisés exclusivement en vue de et dans les conditions ci-après :

1. Les locaux et voies d'accès de la salle de cinéma municipale, sont mis à disposition de l'Organisateur qui devra les restituer propres et en état.
2. Les effectifs accueillis simultanément doivent respecter les normes sanitaires en vigueur.
3. L'Organisateur pourra disposer du matériel disponible, détenu par la salle (voir le technicien pour cela).
4. L'Organisateur s'appuiera sur le régisseur de la salle, ou de son technicien, pour une bonne utilisation du matériel et pour éviter des mauvaises manipulations.
5. L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène, de la sécurité et des bonnes mœurs ;



II. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE

1. Préalablement à l'utilisation des locaux, l'Organisateur reconnaît :

- Avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans les salles au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition.
- Avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité, ainsi que des consignes particulières, qu'il s'engage à appliquer, ainsi que des consignes spécifiques données par le représentant de la commune, compte tenu de l'activité envisagée.
- Avoir pris connaissance, avec le représentant de la commune, de l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.
- Qu'il procédera avec le représentant de la commune à une visite des locaux et plus particulièrement des voies d'accès qui seront effectivement utilisées.

2. Au cours de l'utilisation des locaux mis à la disposition, l'Organisateur s'engage :

- A assurer le gardiennage ainsi que celui des voies d'accès, en utilisant son personnel.
- A contrôler les entrées et les sorties des participants aux activités considérées durant toute la durée de l'utilisation du lieu (c'est-à-dire avant, pendant et après la représentation).
- A faire respecter les règles de sécurité des participants.
- A réparer et à indemniser la commune de Toulouges pour les dégâts matériels éventuellement commis et les pertes constatées selon le matériel mis à disposition.

III. EXECUTION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être dénoncée :

- 1 Par la ville de Toulouges, à tout moment pour cas de force majeure (réquisition), ou pour motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public ou à l'ordre public, par courrier adressé à l'Organisateur.
- 2 Par l'Organisateur, pour cas de force majeure, dûment constaté et signifié au maire par courrier, si possible dans un délai de cinq jours francs avant la date prévue pour l'utilisation des locaux.

Toulouges le 01/04/2022

L'Organisateur,

Jonathan OLIEU

Le Maire,



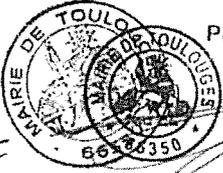
Pour le Maire empêché,
le 1^{er} Adjoint

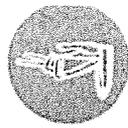
Laurent LOPEZ

Nicolas BARTHE

CINÉMA AU COLLÈGE
Semaine du 13 au 17 juin 2022
Le Fabuleux destin d'Amélie Poulain J.P. Jeunet
 Classes de 4ème

4 ^{ème} 1	Lundi 13 juin 9h30-12h30	M. Parent Mme Cassoly Mme Glannes
4 ^{ème} 2	Lundi 13 juin 9h30-12h30	Mme Germa Mme Cousinié
4 ^{ème} 3	Mardi 14 juin 8h30-11h30	Mme Germa M. Mounier Mme Basilien
4 ^{ème} 4	Mardi 14 juin 8h30-11h30	Mme Loriato Mme Germa
4 ^{ème} 5	Lundi 13 juin 13h30-16h00	(1/2 heure à rajouter dans l'EDT à 13h30) Mme Heuland Mme Mercuri
4 ^{ème} 6	Lundi 13 juin 13h30-16h00	Mme Mercuri Mme Heuland


 Pour le Maire empêché,
 le 1^{er} Adjoint
 Laurent LOPEZ



CONVENTION
Utilisation à titre gracieux
Du Centre Culturel El Mil.lenari
Salle Joan Pau Giné

La convention est établie entre,

D'une part, La Ville, Commune de Toulouges, représentée par son Maire, Monsieur Nicolas BARTHE, dûment habilité par le Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020,

Et d'autre part, l'Organisateur, Monsieur Jonathan OLIEU, Directeur du collège F. Mitterrand de Toulouges

Pour la programmation du spectacle Confédanse, Franck CORCOY comme suit :

- ⇒ *Jeudi 9 juin 2022 - toute la journée – Installation / représentation*
- ⇒ *Mise à disposition d'un technicien et d'un SSIAP*

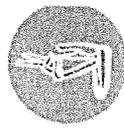
L'utilisation du centre Culturel El Mil.lenari et éventuellement de ces annexes par l'Organisateur est soumise aux règles suivantes :

- Les activités doivent revêtir un caractère culturel, social ou socio-éducatif. En outre, elles doivent être compatibles avec les principes fondamentaux de la collectivité publique.
- Les activités ne peuvent être organisées dans les locaux en dehors des jours et horaires fixés au préalable d'un commun accord. Elles doivent être compatibles avec la nature des installations et l'aménagement des locaux.

I. LA RESPONSABILITE EN MATIERE D'UTILISATION DES LOCAUX

Les locaux ne pourront être utilisés exclusivement en vue de et dans les conditions ci-après :

1. Les locaux et voies d'accès du centre Culturel El Mil.lenari et éventuellement de ces annexes, sont mis à disposition de l'Organisateur qui devra les restituer propres et en état.
La mise en place et le rangement de la salle sont à la charge de l'Organisateur.
Le ménage des locaux reste à la charge de la commune de Toulouges.
1. Les effectifs accueillis simultanément doivent respecter les normes sanitaires en vigueur.
2. L'Organisateur pourra disposer du matériel disponible, détenu par la salle (voir le régisseur pour cela).



3. Dans le cas où l'Organisateur fait appel à un prestataire de service, ce dernier s'assurera du bon déroulement du spectacle (technique et matériel). Tout manquement ne saurait être imputé à l'équipe technique du service culturel.
4. **L'Organisateur s'appuiera sur le régisseur de la salle, ou de son technicien, pour une bonne utilisation du matériel et pour éviter des mauvaises manipulations. Il devra préparer le spectacle, en amont, avec les techniciens du théâtre pour éviter tout désagrément de dernière minute.**
5. L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène, de la sécurité et des bonnes mœurs.

II. DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE

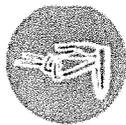
1. Préalablement à l'utilisation des locaux, l'Organisateur reconnaît :
 - Avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans les salles au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition.
 - Avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité, ainsi que des consignes particulières, qu'il s'engage à appliquer, ainsi que des consignes spécifiques données par le représentant de la commune, compte tenu de l'activité envisagée.
 - Avoir pris connaissance, avec le représentant de la commune, de l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.
 - Qu'il procédera avec le représentant de la commune à une visite des locaux et plus particulièrement des voies d'accès qui seront effectivement utilisées.
2. Au cours de l'utilisation des locaux mis à la disposition, l'Organisateur s'engage :
 - A en assurer le gardiennage ainsi que celui des voies d'accès, en utilisant son personnel.
 - A contrôler les entrées et les sorties des participants aux activités considérées durant toute la durée de l'utilisation du lieu (c'est-à-dire avant, pendant et après le spectacle).

A faire respecter les règles de sécurité des participants. **L'agent du service culturel possédant le SSIAP 1 et dont la présence est obligatoire lors de l'accueil du public, sera présent durant le spectacle.**

 - A réparer et à indemniser la commune de Toulouse pour les dégâts matériels éventuellement commis et les pertes constatées selon le matériel mis à disposition.

III. UTILISATION DES IMAGES

Les deux parties se sont mis d'accord pour l'utilisation de photos et de vidéos pour assurer la promotion des soirées, sur les réseaux respectifs.



IV. EXECUTION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être dénoncée :

- 1 Par La Ville, à tout moment pour cas de force majeure (réquisition), ou pour motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public ou à l'ordre public, par courrier adressé à l'Organisateur.
- 2 Par l'Organisateur, pour cas de force majeure, dûment constaté et signifié au maire par courrier, si possible dans un délai de cinq jours francs avant la date prévue pour l'utilisation des locaux.

A Toulouges le 01/06/2022

L'Organisateur,

Jonathan OLIEU

Le Maire,



Pour le Maire empêché
le 1^{er} Adjoint

Nicolas BARTHE

Laurent LOPEZ



MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS

La présente convention est passée entre les soussignés :

la Mairie de Canohès, domiciliée 1 avenue El Crusat à Canohès (66680),
ci-après désignée « la Mairie »,
et représentée par son Maire, M. Jean-Louis CHAMBON d'une part,

et

par **le collège de Toulouges**, représenté par Monsieur le Principal Jonathan OLIEU,
Allée de Barcelone à Toulouges (66 350).

PRÉAMBULE

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition des installations municipales par la Mairie de Canohès au collège de Toulouges.

Cette convention précise les modalités de cette mise à disposition, ainsi que les engagements, les obligations et les responsabilités de chacune des parties.

ARTICLE 1 : Installation(s) et période

Suite à la demande de réservation déposée par le Collège de Toulouges, la Mairie lui accorde l'accès à l'installation désignée ci-après :

Salles Claude Nougaro (R 249) l'état des lieux d'entrée se déroulera le 20-06-2022 à 9h00 et l'état des lieux de sortie le 22-06-2022 à 9h00.

ARTICLE 2 : Créneaux horaires et activités

Du lundi 20 juin 2022 jusqu'au mardi 21 juin 2022, il dispose d'un accès à l'installation limité aux créneaux horaires et aux activités mentionnés ci-après :

de 09h00 à 17h30 : Représentation théâtrale "Compagnie ALMA"

Toute utilisation des installations municipales, y compris celle(s) concernée(s) par la présente convention, en dehors des créneaux et périodes définis ci-dessus ou pour une activité différente de celles initialement prévues, devra impérativement faire l'objet d'une demande déposée en Mairie conformément au règlement en vigueur.

ARTICLE 3 : Modalités d'annulation

La mairie se réserve le droit d'utiliser la salle pour des besoins exceptionnels et vous informera le plus tôt possible par voie électronique, ou, à défaut, par voie postale et téléphonique.

Vous êtes tenue d'informer la mairie en cas d'annulation de votre événement et/ou de non-occupation des installations concernées.

ARTICLE 4 : Manifestations – réunions – animations

/

ARTICLE 5 : Dispositions financières et contreparties

La mise à disposition des installations est consentie dans le respect des conditions tarifaires prévues par délibérations et annexées au règlement d'utilisation des installations municipales.
Rappel : conditions tarifaires : "mise à disposition des installations consentie à titre gracieux à l'utilisateur qui œuvre dans l'intérêt général"

ARTICLE 6 : Clés

Les clés doivent être récupérées à l'hôtel de ville durant les horaires d'ouverture au public et déposées dès la fin de votre activité. En dehors des horaires d'ouverture, une boîte prévue à cet effet est à votre disposition.

ARTICLE 7 : Stockage

ARTICLE 8 : Responsabilités

Le Collège de Toulouges déclare avoir pris connaissance du règlement des installations municipales, et s'engage à le respecter et faire respecter.

RAPPEL article 16 du règlement d'utilisation des installations municipales :

"La responsabilité de l'utilisateur sera engagée en cas de :

- dégradation des locaux, équipements et matériel (La salle doit être restituée dans le même état qu'à votre arrivée. Tout problème remarqué doit être signalé à l'accueil de la Mairie (formulaire) ou en ligne à partir du site www.canohes.fr : VOTRE QUOTIDIEN – Associations – Infrastructures),
- nuisances sonores,
- dysfonctionnement consécutif à une mauvaise gestion des clés (La réalisation de duplicata des jeux de clés est strictement interdite),
- tout autre événement qui découlerait du non-respect des règles de sécurité, des consignes affichées sur place ou du présent règlement.

La Mairie de Canohès décline toute responsabilité quant aux éventuelles dégradations ou vols qui pourraient être causés aux véhicules, matériel ou personnes, dans l'enceinte des installations municipales."

ARTICLE 9 : Assurance

Le collège de Toulouges doit être détenteur d'une assurance en responsabilité civile et en fournir une attestation à la Mairie. Cette assurance doit couvrir les dommages que peuvent subir les personnes présentes, les locaux.

ARTICLE 10 : Résiliation de la présente convention

En cas de non-respect de l'un des articles de la présente convention, la Mairie pourra la dénoncer et exiger la restitution des clés, dans un délai de quinze jours après un rappel à l'ordre par lettre recommandée.

Pour la Commune de Canohès

Pour le collège de Toulouges

M. Jonathan OLIEU

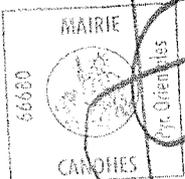
à Canohès, le 17 juin 2022

à,le

Le Maire,

Jean - Louis CHAMBON

(signature - précédée de la mention « Lue et approuvée »)



En cas de problème URGENT, vous pouvez contacter l'adjoint de permanence au 06 09 95 40 05.

**CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION DE MESURES DE RESPONSABILISATION PRÉVUES À
L'ARTICLE R. 511-13 DU CODE DE L'ÉDUCATION**

ANNEXE I

Entre, d'une part :

L'établissement d'enseignement du second degré (Dénomination, adresse) :

Représenté par M. /MM. : _____, en qualité de chef d'établissement,

Et, d'autre part :

la Maison de Prévention et de Protection des Familles (MPPF), située 25 avenue Guynemer à PERPIGNAN (66),

Représentée par l'adjudant-chef VINCENT David, en qualité de commandant d'unité,

Préambule

La présente convention, prise en application de l'article R. 511-13 du code de l'éducation, est conclue entre l'établissement et la structure susceptible d'accueillir des élèves dans le cadre de mesures de responsabilisation après accord du conseil d'administration de l'établissement conformément au 6^o paragraphe de l'article R. 421-20 du code de l'éducation.

La mesure de responsabilisation a pour objectif en privilégiant le dialogue de faire réfléchir les élèves qui adoptent un comportement déviant pouvant se traduire par des incivilités, un manque de respect, des attitudes violentes, de l'absentéisme ou tout autre situation pouvant les mettre en danger, sur les conséquences de leurs agissements et éviter leur répétition.

Cette mesure peut être mise en œuvre pour des faits constituant une infraction mais pour lesquels la victime ne désire pas déposer plainte. Elle consiste en un entretien, qui a lieu au sein de l'établissement scolaire, entre un personnel de la Maison de Prévention et de Protection des Familles et le mineur, en accord avec ses responsables légaux. Ces derniers peuvent eux-même être reçus afin de favoriser une prise de conscience de l'élève.

Le mesure de responsabilisation du mineur est mise en place afin de permettre au mineur de conduire une réflexion sur la portée de son acte tant à l'égard de la victime que de la communauté éducative.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les règles de mise en œuvre de la mesure de Rappel à la Responsabilité du Mineur (RRM) par l'établissement scolaire et la Maison de Prévention et de Protection des Familles (MPPF) et le rôle de chaque intervenant.

Article 2 : Rôle de l'établissement scolaire

Préalablement à la mise en œuvre de chaque mesure de responsabilisation, un document (annexe 2) détermine les modalités d'exécution de la mesure. Après entente, il est signé par le chef d'établissement, le responsable de la MPPF, l'élève et ses représentants légaux s'il est mineur.

Il comprend les éléments suivants :

- nom de l'élève concerné ; date de naissance ; nom des représentants légaux de l'élève, s'il est mineur; nom et qualité de la personne en charge de l'accueil au sein de la structure d'accueil ; nom du personnel de la MPPF en charge de suivre le déroulement de la mesure ; dates et durée, et lieu d'exécution de la mesure.

L'établissement scolaire mettra à disposition un local pour l'entretien avec le mineur. En cas d'impossibilité majeure, ce dernier pourra être réalisé à la MPPF de PERPIGNAN.

Article 3 : Statut de l'élève

L'élève demeure pendant toute la durée de la mesure de responsabilisation sous statut scolaire et reste, à ce titre, sous l'autorité du chef de son établissement.

Article 4 : Obligations de la MPPF

Les obligations du responsable de la MPPF sont notamment de :

- présenter à l'élève le rôle de la MPPF et l'objet de l'entretien,
- conduire l'entretien avec l'élève sur les faits qu'il a commis,
- rédiger un compte rendu évaluant le comportement de l'élève au cours de l'action préventive.

Article 5 : Suivi du dispositif

Le chef d'établissement et le responsable de la MPPF se tiennent mutuellement informés des difficultés rencontrées avec le mineur au cours du déroulement de la mesure et suite à l'exécution de celle-ci.

Une fiche de suivi (annexe 3) est établie pour chaque élève et peut être annexée à une procédure judiciaire si les faits persistent.

Article 6 : Communication

Un exemplaire de la présente convention est remis à l'élève ou à ses représentants légaux, s'il est mineur, ainsi qu'au personnel de l'établissement et de la Maison de Prévention et de Protection des Familles en charge de suivre la réalisation de la mesure.

Article 7 : Durée de la convention, modification et renouvellement

La présente convention est signée pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature. Elle est tacitement reconductible. Elle peut être modifiée par avenant à la demande de l'un ou l'autre des signataires. Avant la date d'échéance, la convention peut être dénoncée à la condition de respecter un délai de trois mois précédant la rentrée scolaire.

Elle sera résiliée de plein droit dans l'hypothèse où l'une des parties ne respecterait pas les engagements, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Un rapport d'activité est établi par les signataires. Il comporte une évaluation du dispositif avec les indicateurs associés.

Fait à _____, le _____.

Le chef d'établissement

Signé

Le commandant de la MPPF

Signé

FOLIO : 1

LISTE DES DEMANDES DE SORTIES

BIENS IMMOBILISES

Date de sortie prévue : 19/05/2022

COMPTE :

ANNEE : 2022

REF.	DESCRIPTION DES BIENS	ACQUISITIONS			FINANCEMENT			MOTIF DE SORTIE	DEPRECIATIONS SUBIES	VALEUR RESIDUELLE	OBSERVATIONS
		COMPTE	ANNEE	VALEUR TTC	DUREE	COMPTE	MONTANT TTC				
	REPORT A NOUVEAU			0,00			0,00		0,00	0,00	
A500001		2013		5		REGUL			Valeur résiduelle nulle
Dc00001		2016		5		REGUL			Valeur résiduelle nulle
	TOTAUX		0,00			0,00		0,00	0,00	

FOLIO : 1

LISTE DES DEMANDES DE SORTIES

BIENS IMMOBILISES

Date de sortie prévue : 19/05/2022

COMPTE : 205

ANNEE : 2022

REF.	DESCRIPTION DES BIENS	ACQUISITIONS			FINANCEMENT			MOTIF DE SORTIE	DEPRECIATIONS SUBIES	VALEUR RESIDUELLE	OBSERVATIONS
		COMPTE	ANNEE	VALEUR TTC	DUREE	COMPTE	MONTANT TTC				
	REPORT A NOUVEAU			0,00			0,00		0,00		
Aa00002		205	2012		5		REGUL			Valeur résiduelle nulle
Aa00003		205	2012		5		REGUL			Valeur résiduelle nulle
Aa00004		205	2012		5		REGUL			Valeur résiduelle nulle
Ae00002		205	2007		5		REGUL			Valeur résiduelle nulle
Ae00004		205	2010		5		REGUL			Valeur résiduelle nulle
Ae00006		205	2011		5		REGUL			Valeur résiduelle nulle
B.00001	LOGICIEL BCDI 3 RÉSEA	205	2004	933,00	5	1313	933,00	DES	933,00		Valeur résiduelle nulle
Ca00001		205	2008		5		REGUL			Valeur résiduelle nulle
Ci00002		205	2016		5		REGUL			Valeur résiduelle nulle
	TOTAUX	205		933,00			933,00		933,00	0,00	

Date de sortie prévue : 19/05/2022
 COMPTE : 215

FOLIO : 1

BIENS IMMOBILISES

REF.	DESCRIPTION DES BIENS	ACQUISITIONS				FINANCEMENT			MOTIF DE SORTIE	DEPRECIATIONS SUBIES	VALEUR RESIDUELLE	OBSERVATIONS
		COMPTE	ANNEE	VALEUR TTC	DUREE	COMPTE	MONTANT TTC	ORIGINE				
	REPORT A NOUVEAU			0,00			0,00		0,00	0,00		
Ad00001	AUTOLAVEUSE	215	2013	3 634,49	5	10681	3 634,49	10693	DES	3 634,49	Valeur résiduelle nulle	
	TOTAUX	215		3 634,49			3 634,49			3 634,49	0,00	

Date de sortie prévue : 19/05/2022

COMPTE : 2183

ANNEE : 2022

LISTE DES DEMANDES DE SORTIES

FOLIO : 1

BIENS IMMOBILISES

REF.	DESCRIPTION DES BIENS	ACQUISITIONS			DUREE	COMPTE	FINANCEMENT			MOTIF DE SORTIE	DEPRECIATIONS SUBIES	VALEUR RESIDUELLE	OBSERVATIONS
		COMPTE	ANNEE	VALEUR TTC			MONTANT TTC	ORIGINE					
	REPORT A NOUVEAU			0,00			0,00				0,00		
Aa00001	PHOTOCOPIEUR VS/AP	2183	2011	4 000,00	5	10681	4 000,00	10693	DES	4 000,00		0,00	Valeur résiduelle nulle
Ae00007	CONTROLE ACCES SELF	2183	2011	15 686,27	10	10681	15 686,27	10693	DES	15 686,27			Valeur résiduelle nulle
Ds00001	LECTEUR PDA	2183	2012	2 326,10	3	10681	2 326,10	10693	DES	2 326,10			Valeur résiduelle nulle
Du00001	DUPLICOPIEUR	2183	2005	3 169,40	5	10681	3 169,40	10693	DES	3 169,40			Valeur résiduelle nulle
	TOTAUX	2183		25 181,77			25 181,77			25 181,77		0,00	